

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured cover./  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume V.

1er Octobre, 1894,

Numéro 15

---

---

## BULLETIN

---

20 Septembre 1894.

**\*\* Nouvelles diverses.**—La petite ville de Cuerneville, en Californie a été réduite en cendres. Les deux seules bâtisses qui ont été épargnées sont une école et une écurie. Cette petite ville avait une population de 500 habitants. Deux d'entre eux ont péri. —Le village d'*Aslambec*, près de Nicomédie, en Orient, est aussi devenu la proie des flammes. C'était un village habité par des Arméniens schismatiques. Des 800 maisons dont il était composé il n'en reste que onze. Ce village, dit la *Croix de Paris*, à qui j'emprunte ces détails, avait déjà été détruit il y a six ans. —Le gouvernement fédéral réclamait trois cent mille piastres du gouvernement de Québec montant de débentures émises pour les chemins à barrière des environs de Montréal. Les arbitres chargés du règlement des affaires financières entre le gouvernement fédéral et les provinces de Québec et d'Ontario, ont rendu leur sentence en faveur de Québec. Ces arbitres sont : Messieurs Casault, juge de la Cour Supérieure de Québec, Boyd, juge de la Haute Cour de justice d'Ontario, et Burbridge, juge de la cour fédérale d'Échiquier. —L'*Electeur* du 30 août annonce que, durant les derniers six mois, il y a eu 15852 décès dans la province. —Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, a confié l'administration du diocèse à son coadjuteur, Mgr Bégin. Cette administration comprend, dit la lettre publiée par son Eminence à cette occasion, le *temporel et le spirituel sans aucune restriction*. Cette détermination du cardinal est motivée par l'âge et l'état de sa santé. —Le feu a ravagé d'immenses étendues de forêts dans les états du Minnesota, du Wisconsin et du Michigan. Les pertes matérielles dépassent douze millions de piastres et on calcule que le nombre de personnes qui ont péri est probablement de mille. Un grand nombre de villes et de villages ont été totalement détruits. La destruction d'un plus grand nombre, quoique partielle, a aussi causé des pertes énormes. On ne voit plus que des ruines dans ces lieux qui étaient si prospères et les populations sont en proie à une affreuse misère. On prétend que le feu a été mis par les voleurs de bois qui voulaient cacher leurs vols. La valeur du bois volé sur les terres du gouvernement dépasse plusieurs millions de piastres. —Un mouvement insurrectionnel a eu lieu dernièrement à Port-au-Prince, capitale de l'île d'Haïti. Le principal but des insurgés était d'assassiner le président Hypolite. Ils ont été repoussés avec de grandes pertes et plusieurs de leurs chefs ont été arrêtés et fusillés sur le champ de Mars. —Une dépêche de

Shanghai, Chine, annonce qu'une partie de la ville de Shun-King a été détruite par un incendie le 25 août. Une centaine de personnes ont péri dans les flammes et 2,000 maisons ont été brûlées.—Un autre épouvantable sinistre a eu lieu en Chine, à Canton. On sait qu'une partie de la population de Canton vit dans des bateaux sur la rivière qui baigne cette ville. Le feu s'est déclaré sur un de ces bateaux et il s'est communiqué aux autres bateaux avec une telle rapidité qu'un grand nombre d'individus ont été dans l'impossibilité absolue de se sauver. On calcule que ce sinistre a coûté la vie à plus de mille personnes. La plupart des victimes ont péri dans les flammes, les autres se sont noyées.—Aux élections provinciales lieu en Espagne le 10 Septembre, le gouvernement a obtenu une qui ont eu assez forte majorité.

\* \* \*

\* \* **Fêtes.**—Le 9 septembre, fête du Saint Nom de Marie, deux belles cérémonies religieuses ont eu lieu à Montréal, l'une à l'église Notre-Dame et l'autre à l'église Bonsecours.

A Notre-Dame, la fête patronale a été célébrée avec beaucoup d'éclat. Monseigneur l'Archevêque a officié pontificalement et le R. P. Boulanger, de Paris, Supérieur Général des Dominicains, a fait un magnifique sermon sur le culte que l'on doit rendre à la Sainte Vierge.

A Bonsecours, il y avait une foule immense qui couvrait les quais, le marché et les rues voisines. Monseigneur l'archevêque a béni solennellement le monument élevé à Notre-Dame de Bonsecours. Ce monument domine le port de Montréal. Un éloquent sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Auclair, curé de Saint-Jean-Baptiste de Montréal. A la fin de la cérémonie M. l'abbé Deguire, curé de Notre-Dame, a prononcé l'acte de consécration suivant :

#### **Consécration de la ville de Montréal à la Très Sainte Vierge.**

Au nom du Père, et du fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

En ce moment solennel, vous voyez réunie à vos pieds, ô N.-D. de Bonsecours, une immense multitude venue de la ville et des campagnes. O Marie, ce sont vos enfants qui sont accourus en nombre incalculable auprès de ce monument nouveau érigé à votre honneur par des cœurs reconnaissants

Descendants des héros chrétiens et des martyrs qui arrosèrent le sol de la colonie naissante des sueurs de leur front et du sang de leurs veines, ils viennent avec bonheur renouveler, en cette solennité, une consécration que firent leurs pères il y a 250 ans. A cette époque reculée, ces âmes généreuses vous ont consacré, ô Mère de Bonsecours, cette ville encore à son berceau, et afin d'apposer à cette consécration un sceau indélébile, ils la baptisèrent de votre auguste nom : elle fut appelée Ville Marie et vous fûtes établie dès lors et pour toujours la protectrice de cette métropole du Canada et de tout le pays.

Daignez agréer, ô Mère du peuple canadien, notre sincère et inviolable consécration.—Bénissez nous tous : Que vos mains étendues laissent tomber sur tous vos enfants agenouillés à vos pieds l'abondance des bénédictions dont elles sont pleines.—Versez vos bénédictions non seulement sur tous les fidèles assemblés, mais encore sur tous les pasteurs qui sont leur lumière et leur guide. Faites descendre des trésors de bénédictions privilégiées sur notre Saint-Père le Pape, sur notre archevêque, sur tout le clergé, sur les fidèles de cet

archidiocèse et de cette ville, afin que nous marchions avec fermeté dans la voie du bien, du devoir et que nous arrivions au port de la bienheureuse éternité.—Ainsi soit-il.

\* \* \*

\* \* **Musique.**—La Congrégation des Rites a approuvé un règlement d'une extrême importance concernant la musique sacrée et le plain-chant. Voici quelques extraits de ce règlement. La traduction est de l'*Univers*.

**ARTICLE PREMIER.**—Toute composition musicale qui se conforme à l'esprit des cérémonies sacrées et s'adapte parfaitement au sens et aux paroles de la liturgie est capable d'inspirer de la dévotion et partant elle est digne de la maison de Dieu.

**ART. II.**—Tel est le chant grégorien que l'Eglise regarde comme sien, et le seul qu'elle adopte dans ses livres liturgiques.

**ART. III.**—Le chant polyphone ainsi que le chant chromatique, pourvu qu'ils aient le cachet religieux, peuvent aussi être employés dans les cérémonies sacrées.

.....  
 .....  
 .....

**ART. IX.**—Est absolument prohibée dans l'Eglise toute musique profane, surtout si elle s'inspire des motifs et des réminiscences de théâtre.

\* \* \*

\* \* **Nécrologie.**—Sont décédés dernièrement au Canada :

1° L'Hon. Christopher Finlay Fraser, inspecteur des bureaux d'enregistrement d'Ontario et ancien membre du ministère Mowatt. Il naquit à Brockville en octobre 1839 et il fut reçu avocat en 1865. M. Fraser a représenté Grenville Sud et Brockville dans la législature d'Ontario. Il fut secrétaire provincial de novembre 1873 à avril 1874 et commissaire des Travaux Publics depuis le 4 avril 1874 jusqu'au printemps de 1894 époque où le mauvais état de sa santé le força de donner sa démission. M. Fraser était l'un principaux orateurs politiques d'Ontario. Il était catholique et un ardent défenseur des droits et privilèges de ses co-religionnaires.

2° M. l'abbé Louis Ignace Guyon, curé de Saint-Eustache, comté des Deux Montagnes. Il était Vicaire Forain et chanoine honoraire de Montréal. Il est né à Verchères le 11 juillet 1816. Il a fait ses études au collège de Saint-Hyacinthe et il a été ordonné prêtre à Montréal le 22 octobre 1843. Il a célébré ses noces d'or sacerdotales en octobre 1893.

3° L'Hon. J. F. Macleod, juge de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest. Il est né à Toronto, Ontario, en 1836 et il a fait ses études à Toronto et à Kingston.

4° A Saint Barthélemi, comté de Berthier, Ambroise Savoie, l'un des vétérans de la guerre de 1812. Il était âgé de 100 ans et 11 mois.

5° Georges de Boucherville, avocat, écrivain et ancien greffier du Conseil Législatif de la Province de Québec. Il était âgé de 80 ans. M. de Boucherville est l'auteur du célèbre roman "*Une de perdue, deux de trouvées.*"

6° Sir Narcisse Fortunat Belleau, notre premier lieutenant gouverneur français sous la domination anglaise. Il est né à Québec le 20 octobre 1808 et il a fait ses études au séminaire de cette ville. Il a été reçu avocat en Septembre 1832 et il a été bâtonnier du barreau de Québec en 1857. Il a eu, comme avocat, une des plus belles clientèles de la Province. Il fut nommé membre du conseil législatif du Canada en 1852 et il continua à en faire partie jusqu'à la confédération. Il fut plusieurs fois président de ce corps. Il fut aussi ministre de l'Agriculture et Receveur général. Au décès de sir Etienne Paschal Taché en 1865 il lui succéda comme premier ministre du Canada, poste qu'il conserva jusqu'à la confédération en 1867 le premier juillet. Il devint alors le premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il a été lieutenant-gouverneur pendant sept ans.

\*.\*

\*.\* **Nécrologie étrangère.**—Sont décédés à l'étranger :

1° Austin Blair ex-gouverneur de l'état du Michigan, *Etats-Unis*. Il est né le 18 février 1818. Il a été député à la législature du Michigan, membre du sénat du même état et membre du Congrès. Il était avocat.

2° Au Brésil, Santiago Lorena, ex-président du gouvernement provisoire de Destera dans la dernière rébellion. Il a été fusillé par les troupes du gouvernement. Il avait été député et sénateur.

3° Le général américain Nathaniel Prentice Banks. Il est né en 1816 à Waltham, dans le Massachusetts. Dans la guerre de sécession il fut commandant des troupes préposées à la défense de Washington. Il remplaça plus tard le général Butler à la Nouvelle Orléans et il s'empara de Port Hudson sur le Mississipi. Le général Banks a été député à la Législature du Massachusetts, orateur de la même législature, membre et orateur de la chambre des représentants à Washington. Il a aussi été élu gouverneur du Massachusetts en 1857, en 1858 et en 1859.

4° Madame Augusta Webster, femme de lettres et poète. Elle était la fille du vice-amiral anglais George Davie.

5° Sir Austen Layard, savant anglais. Ses fouilles dans les ruines de Ninive ont amené des découvertes de la plus extrême importance pour prouver la vérité des récits bibliques et confondre l'incrédulité

6° Le vice-amiral français Ferdinand Grasset. Pendant la guerre avec la Russie il s'est distingué à Bomarsund. Il s'est aussi distingué pendant le siège de Paris. Précédemment il avait pris part à

l'expédition du Mexique. Sous la présidence du Maréchal MacMahon il fut gouverneur de la Martinique. Comme l'illustre Courbet, l'amiral de Cuverville et tant d'autres hommes de mer, le vice-amiral Grasset était un excellent chrétien.

7° Le R. P. Tissot, supérieur général de la congrégation des missionnaires de Saint François de Sales d'Annecy. Il était âgé 54 ans et il était supérieur général depuis 14 ans. Le Père Tissot était, dit La Croix de Paris, *grand orateur, écrivain distingué, poète habile et musicien de talent.*

8° Le docteur Maillot, célèbre médecin français à l'âge de 91 ans. C'est lui qui le premier a employé le *sulfate de quinine* pour la guérison de la fièvre. Maillot employa ce remède dans l'armée d'Algérie avec des succès inouis. Dans leur reconnaissance, les chambres françaises en 1888 votèrent une pension de 6,000 francs en faveur du Dr Maillot. Cette pension est réversible sur sa veuve.

Le *sulfate de quinine* a été découvert en 1820 par deux chimistes français, Pelletier et Caventou.

9° Augustin Cain, le célèbre sculpteur animalier, à l'âge de 72 ans.

10° Louis Philippe Albert d'Orléans, comte de Paris et chef de la maison de France. Il était le fils aîné du duc d'Orléans fils de Louis Philippe, roi des Français. Son grand père, Louis Philippe, abdiqua en sa faveur le 24 février 1848, mais la chambre des députés proclama la république.

Le comte de Paris est né à Paris le 24 août 1838 et il a reçu son éducation à l'étranger. Son précepteur fut M. Adolphe Regnier, membre de l'Institut. En 1861, pendant la guerre de sécession aux Etats-Unis, il servit, en qualité de capitaine d'état-major, dans l'armée du Potomac commandée par le général MacClellan. Lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, le comte de Paris offrit loyalement de servir dans l'armée française, mais cette offre de l'illustre proscrit fut repoussée par le corps législatif. Les lois de proscription ayant été abrogées le comte de Paris revint en France et il y demeura jusqu'à la promulgation, en 1886, des nouvelles lois de proscription édictées contre les descendants des familles qui ont régné en France.

Le comte de Paris était un écrivain et il a beaucoup voyagé. On se rappelle la visite qu'il fit au Canada en 1890. Sauf quelques rares exceptions, les Canadiens des divers partis politiques lui firent une réception enthousiaste.

Par la mort du comte de Paris, son fils aîné, le duc d'Orléans, devient le chef de la maison de France. Dans le cas d'une restauration monarchique il monterait sur le trône. Il y a deux autres prétendants au trône des Bourbons. Ce sont don Carlos, duc de Madrid, le chef des Carlistes d'Espagne, et le prince François Marie de Bourbon.

# LA QUESTION OUVRIERE & SOCIALE

Par le **Cardinal MANNING**, Archevêque de Westminster

## PREFACE DE BOYER D'AGEN

I. — Préface : Le Cardinal Manning. — II. La Condition du Travail

— III. L'Encyclique " *Rorum Novarum* "

1 vol. in-18..... \$0.25.

**Ce qui suit est extrait de ce livre.**

Et maintenant qu'il repose, chargé d'années, pour les années éternelles, à l'ombre douce de la Croix de son Dieu, au sein de la belle œuvre qui fut sienne, — à nous, ses survivants, d'apprécier cette œuvre et de la récompenser d'un souvenir aussi durable qu'elle, s'il est vrai, comme le dit Tacite, que le souvenir soit la meilleure chose que les vivants puissent garder des morts.

*Archbishop's house, Westminster S. W.* 5

C'était l'adresse du palais archiépiscopal que le vénérable cardinal avait eu l'attentive bienveillance de marquer, de sa main, dans la lettre qu'il m'avait écrite la veille, en m'invitant à lui rendre visite le lendemain matin.

Ce premier dimanche d'octobre venait de se lever péniblement sur Londres endormie, dans son silence dominical et sépulcral que faisait encore plus lugubre le brouillard : une espèce de ouate grise, épaisse, sourde, enveloppant les maisons comme d'un grand linceul de mort, sous lequel plus rien de vivant ne se laissait entendre. Jusqu'aux cloches perdues là-haut, dans le beffroi, où elles n'annonçaient même pas les offices ; jusqu'aux cabs cerclés de caoutchouc et jusqu'aux omnibus rouges qui, aussi rares que les passants presque introuvables, ne traversaient les *streets* qu'ainsi que d'insaisissables fantômes. Le soleil, déjà haut sur la ville anglicane, cherche son chemin dans la brume ; et moi, le mien aussi dans cette obscurité grisâtre et glacial, jusqu'à l'abbaye de Westminster dont je ne distingue qu'à vingt pas la masse noire et ogivale.

Dans l'imposante cathédrale, plus noire encore que la rue, je coudoie une double rangée de tombeaux et de statues qui ressemblent, dans leurs longues robes de marbre, à une foule d'hommes blancs tournant la tête vers l'autel et assistant tout droits à l'office. Ici, ce sont des rois : Edouard le Confesseur, Richard II, Henri III, Jacques Ier, Charles II, Georges II, Marie, Elisabeth, Marie

d'Écosse, la reine Anne. Là, ce sont des grands hommes : Milton, Dryden, Hændel, Goldsmith, Garrick, Dickens ; des chanceliers, en robe ; tout un monde de souvenirs.

Au milieu de ce peuple de morts, près de la grille qui sépare le chœur de la nef, un pupitre en bois d'or est dressé. Là, un célébrant, en robe blanche avec deux doigts d'étole rouge autour du cou, lit, d'une voix sans inflexion et froide, un passage de la Bible que l'assistance écoute assise, aussi immobile que les statues environnantes. Un chœur répond au *lecturer* par une psalmodie très lente, dont l'heureuse harmonie n'est gênée que par les paroles anglaises, trop courtes pour soutenir longtemps la large assise des mesures sacrées... Et c'est tout.

La Bible est refermée, l'office clos, et l'on quitte les bancs de l'abbaye pour retrouver dehors le brouillard, moins noir et moins froid qu'elle.

Mais où est l'archevêché catholique ? Je le cherche en vain au milieu de tant de majestueux palais dont est orné, sans ordre, l'antique et partout ogival Westminster ?

— *The Archbishop's House, if you please,*  
demandé-je à un policeman.

— *Ho yes ! Ahsley-Place !*... me répond-il en me faisant signe de marcher plus loin, toujours plus loin, jusqu'où le Victoria-Street va rejoindre le Victoria-Station.

Eh bien ! le vénérable cardinal m'avait promis Westminster .Il ne m'en a donné que le faubourg. Mais quel faubourg !

Je l'ai enfin trouvé, par ce brouillard, ce silence et ce spleen, au fond d'une petite rue ouvrant sur quelques terrains vagues, dans une espèce de palais bâti premièrement pour un club d'officiers et qui servirait admirablement d'atelier à un peintre, avec ses hautes haies, qui, du rez-de-chaussée, montent à la toiture et servent de fenêtres à ce hall.

Un escalier de pierre sans sculptures occupe le milieu du palais et conduit, par sa double évolution, au premier étage dont les salles immenses et sobrement meubrées ont pour principal ornement la lumière qui entre enfin ici, comme dans son royaume. Le cabinet de travail du cardinal Manning est attenant au salon, où l'on m'invite à attendre. Deux fauteuils dorés, accotent une table poussée contre un paravent rouge, devant la cheminée de fonte que domine un grand portrait de Pie IX. Plus loin, entre les deux principales fenêtres, un énorme fauteuil en bois sculpté où l'Eminentce donne peut-être ses audiences solennelles. Autour des murs, une bibliothèque à longs rayons et à vieux livres, sur la cimaise de laquelle sont posés, au hasard, un portrait de cardinal sans cadre, des livres, des livres et encore des livres.

La porte du cabinet voisin s'ouvrit enfin et Mgr Manning apparait.

Aussi grand et aussi distingué que dans les rares portraits de

sa jeunesse, plus maigre et plus souriant que dans les photographies récentes qui exposent son image à côté de celle de la reine, dans toutes les rues de Londres, il vous attire aussitôt par l'élévation de ses belles manières qui sont autant celle d'un prince de l'Eglise que celle d'un seigneur de la Cour, et qu'il rend aussitôt familières et presque portée de votre main. Son corps de sec octogénaire se porte droit, sans inflexion des épaules. Son visage sévère est pourtant doux. L'œil y est surtout vif. La voix, très claire, a bien le ton de l'ancien gentilhomme qui ne veut pas vieillir en Manning : surtout quand elle parle en français, dans le plus pur accent et la syntaxe la plus correcte, elle vous charme.

Tandis que le cardinal s'approche, j'essaye de me recueillir et de bien ramasser dans mon esprit les diverses raisons qui m'ont amené auprès de l'illustre prélat d'Angleterre. Maintenant donc que les esprits sont apaisés, en France, est-il permis de reprendre quelques questions avec calme et de se demander d'abord si l'Eglise de France veut être, oui ou non, républicaine ?

Laissant encore nos évêques à leur sage réserve, l'idée m'était venue de prendre par Londres, pour arriver à Paris, et par l'archbishop's house de Westminster, pour aboutir à l'archevêché de la rue de Grenelle. L'indépendante sagesse du cardinal Manning suppléerait peut-être à la prudence imposée du cardinal Richard ; et le conseil précieux dont l'Eglise de France a besoin et qu'elle ne veut pas dicter encore officiellement viendrait, qui sait avec plus de liberté et de franchise de l'Eglise d'Angleterre, sa sœur et sa voisine.

—Eminence, dis-je au vénérable cardinal, qui s'est plu à me recevoir avec la condescendance la plus gracieuse, et qui m'invite à rapprocher mon fauteuil du sien pour le long entretien qu'il se prépare à m'accorder sur une question si grave, mais qu'il ne faut pas aggraver—ajoute-t-il en souriant—par la difficulté de nous entendre, car son oreille est un peu dure... Eminence, vous connaissez la question ?

—La question ?... Les questions, voulez-vous dire ?... répond-il, ramassant soudain ses idées admirablement informées et complètes, en même temps qu'avec elles son corps s'enfonce et se recueille dans le fauteuil rouge et doré. Le jour tombant, qui s'atténue aux hautes fenêtres du hall, et la réalité même de ce corps dont l'ascétique maigreur se perd dans les grands plis de sa soutane, vous font prendre le cardinal pour une ombre vêtue de noir et de pourpre, et sur laquelle brillent une croix d'or dont la chaîne est trop longue, et un anneau à petite améthyste dont la bague trop large glisse toujours entre les doigts d'une étique apparence.

La tête osseuse est allongée. Le menton et le nez, à grande arête, en marque l'aristocratie. Le front très découvert, saillant des tempes, prédominant sur les arcades sourcilières, où les yeux reculés brillent par leur douceur plus que par leur vivacité, le

front, qu'abrite la calotte rouge, indique surtout par son élévation la caractéristique de ce remarquable visage de penseur. Et je me plais à considérer sous leurs arcades profondes ces deux yeux fins, autrefois bleus, que l'âge a seulement fanés en les cercelant d'un réseau blanc autour de la pupille, et en ravivant par cette pâleur de l'orbe le point étonnamment ardent du centre où toute la vie de l'octogénaire et grand penseur vibre, pétille, éclaire et vous ravit.

—Vous êtes de cette France, me dit-il, en m'invitant à rapprocher mon siège encore plus près du sien, de cette France, dont nous nous plasons à dire qu'elle est la première nation du monde...

—Oh ! Monseigneur, après l'Angleterre, n'est-ce pas ?

—Non ! Avant l'Angleterre. Vous êtes plus riches que nous. Vous serez plus sages que des Anglais, quand il vous plaira de le devenir. Et c'est l'excès même de vos richesses et de vos qualités morales qui vous fait parfois commettre quelques fautes.

—Dites souvent et beaucoup, Eminence !

—Tenez, par exemple, ce malheureux général Boulanger qui se tue sur la tombe d'une femme. Voyons, lui, soldat et chef, rien que ses titres et sa charge ne devaient-ils pas le retenir à la vie ! Ici encore, à Londres, je le sais, il entendait sa messe. Et le voilà mort, à Bruxelles, hors de l'Eglise qui n'a même pu recevoir son cadavre. Le malheureux ! le malheureux !

En prononçant ces derniers mots, l'archevêque n'a pas empêché deux larmes de briller au fond de ses yeux, voilés un instant par elles. Et comme j'admirais cette douleur, si généreuse et si gratuite, il me semblait voir s'agrandir ce nouvel et triste drame de *Roméo et Juliette*, au pays même de Shakespeare, par cet autre rôle —auquel le dramaturge anglais ni pensa pas— d'un cardinal auguste et d'un vieillard compatissant ayant le cœur de plaindre des victimes qu'il n'a pas le courage de maudire.

—Oui, oui, vous êtes quelquefois des fous. Que veut dire encore cette algarade de jeunes gens, au Panthéon ?... Est-ce en conspuant Victor-Émanuel, qu'on pense acclamer Léon XIII ? Sans doute la situation du Pape à Rome est intolérable ; mais faut-il la rendre plus insupportable encore par une incartade ou une gaminerie ? En France, —les hommes du gouvernement à part,—vous n'avez généralement pas d'éducation politique. Un journal d'un sou, qui, le premier, n'y entend rien, est le seul livre où vous voulez apprendre cette science si complexe des intérêts internationaux et de leur juste équilibre. Là-dessus, l'Anglais plus réfléchi et mieux informé, vous rendra quelques points. Mais, avec un journal d'un sou et votre calme qui n'en vaut pas la moitié d'un, allez vous faire une objection de votre insuffisance d'éducation et de patience pour vous défendre toute discussion et tout acte politique ?... Ah ! bien oui, le feu est plutôt mis aux poudres. Il est vrai que vous vous conduisez si admirablement à la bataille, où vous êtes presque toujours vainqueurs. Vaincus même, vous vous re-

levez tout d'un coup. J'ai toujours présente à l'esprit votre résurrection de 1871, si prompt et si miraculeuse, que l'Europe spectatrice de vos revers ne pouvait croire à de si prompts relevailles. Il n'importe : je ne veux pas croire que les trois trouble-fête du Panthéon, innocents ou coupables, soient autre chose que d'inconscients jeunes gens.

—On les dit étudiants en droit, dans quelque université de province.

—Oh ! alors, qu'on les renvoie à leurs codes, et qu'ils laissent à des juristes plus sages qu'eux la solution de la question si grave du pouvoir temporel. Mais leur faute n'est-elle pas de celles que Dieu permet, pour le bien du monde, et qui portent dans leurs incalculables conséquences leur grave enseignement ? Par le fait de trois enfants criant : " A bas le roi ! " dans la ville du pape, la voici de nouveau sur pied, cette effrayante et toujours menaçante question romaine qui, tout à coup, soulève l'Italie contre la France et vous met à deux doigts d'une guerre qui vous est déclarée, on peut le dire, à date fixe, — pendant qu'à Nice vous embrassiez comme une sœur celle qui vous frappait à Rome comme une ennemie déclarée. Cette alerte vexatoire et impossible à prévoir, qui émeut aujourd'hui votre France, est la même qui menacera à chaque heure tous les autres pays de l'Europe catholique, aussi longtemps que le pape et le chef souverain de cette religion ne sera pas son maître indépendant dans sa ville libre. Est-ce pour gouverner à la guise des rois une motte de terre, que notre chef spirituel à besoin de la sienne ? Non certes. Mais, comme une âme a besoin de son corps pour vivre dans la société des hommes, de même l'âme de la Papauté doit s'incarner dans un homme qui, représentant les droits imprescriptibles de là-haut, ne les rendra sensibles, inviolables et saufs, que dans un état neutre ici-bas. Cet état neutre, par nos pères qui l'ont constitué par la victoire et par la donation, — ces deux prérogatives dont tout Etat légitime peut être légalement investi, — cet Etat, c'est l'Etat romain, et ce sont vos ancêtres qui l'ont donné au pape, de ce droit même que leur concédait la guerre et que la guerre pouvait assurément leur reprendre. Mais, après ce vol légal de Rome reconquise par les Italiens d'aujourd'hui, la question n'en reste pas moins la même, flagrante, menaçante, impossible à supporter, sans les tiraillements les plus vexatoires et les surprises les plus inattendues : je veux dire, la situation d'un pape, souverain de nos âmes, qui, pour nous parler de son plein droit quant il le veut, doit être et rester libre, sans dépendance d'aucune sorte, dans ce qu'on appelle improprement son " royaume " et n'est que sa " maison ". Telle est la question que les Italiens ne résoudreont jamais. Ils pourront la reléguer, vingt ans, avec un vieillard patient, au fond d'un carrefour du Transtévère : mais que trois enfants passent un jour par là, chantent d'un demi-ton trop haut la chanson qui leur plaît et que leur conscience catholique leur donne le droit de préférer à un autre, après tout, — et voilà l'Italie, qui se croit provoquée, et qui devient provocatrice. Au cri de " vive le Pape-Roi ! " on ré-

pondra : " A bas la France catholique ! " Toute réserve sera rompue, et sur vingt peuples en Europe qui demandent depuis vingt ans la paix, il y en aura toujours un qui menacera les autres de la guerre. Tout ce désordre, au prix d'une ville ! En vérité, il est fâcheux que l'Italie ait tant besoin de Rome, pour troubler son état, à chaque heure. Mais il est certain que l'Europe a besoin de la paix, et qu'au prix d'une ville, dont ses Congrès internationaux disposeront quand ils le voudront bien, elle saura, un jour ou l'autre, trancher la question par ce même glaive dont l'Italie moderne semble menacer les autres têtes, quand c'est la sienne propre qu'elle met et qu'elle tient imprudemment en péril.

—Et votre politique dans cette question serait ?...

—Celle de la conservation la plus imprescriptible de nos droits du Souverain Pontificat, dont le ministère international doit être ou redevenir libre, sur territoire international et libre. Mais il faut laisser au temps, qui use les volontés les plus résistantes, le soin de modifier ou d'anéantir celles de l'Italie antipapale. Il faut surtout remettre les conclusions de cette difficile question à la sagesse de Dieu qui saura bien, pour protéger la liberté de son pontife, trouver des intelligences et des volontés plus perspicaces et plus actives que celles d'une poignée de jeunes gens qui n'ont pas encore voix au chapitre des nations, et qu'il faut rappeler doucement à l'école de la patience plus endurante ou de la politique plus habile, sans cependant leur faire un crime de cette gaminerie que l'Europe judicieuse a facilement comprise et aisément excusée.

Je profite d'un instant de silence, pendant laquelle le cardinal se repose, pour ramener la conversation au point actuel qui nous intéresse et sur lequel j'ai hâte d'interroger mon hôte illustre.

—Vous connaissez sans doute, Eminence, la situation politique qui embarrasse présentement notre Eglise de France, et la question à laquelle sont invités à répondre les évêques et le clergé du pa

—La question, dites-vous ?... reprend le cardinal. Les questions oui !..., ajoute-t-il encore, poursuivant son argument que je n'ose suspendre ; les questions, oui, auxquelles une seule réponse est si facile à faire. L'épiscopat français, que je n'ai pas mission de juger, propose plusieurs politiques à suivre. En réalité, il n'en connaît et n'en pratiquera qu'une seule : la politique que l'Eglise, inspirée et confirmée par les paroles de Léon XIII. Cette politique consiste à adhérer indistinctement à la forme de tout gouvernement légalement instituée,—sauf à faire des réserves sur les hommes qui représentent ce gouvernement.

—“ En apparence, cependant, il y a divergence de sentiments sur le gouvernement de la République, à accepter par la majorité de l'épiscopat français,—Il y a les mementos des uns, comme Mgr Hugonin qui, n'envisageant que le caractère sacerdotal du clergé, conseille à celui-ci de n'entrer dans aucun parti en qualité de

champion politique.—Par contre, il y a les enseignements des autres, comme Mgr Fava qui, considérant le rôle du prêtre dans la société comme un rôle d'action effective, invite le clergé à entrer dans la lutte, en acceptant tout d'abord le système de gouvernement républicain dont, grâce à l'élément catholique qui y adhéra le personnel anticatholique sera peu à peu transformé.—Il y a encore la politique des silencieux, comme l'archevêque de Paris, que j'appellerais...

— La politique de saint Siméon Stylite, peut-être ?

— Si vous voulez. Mais soyez sûr que lorsque le cardinal Richard descendra de sa colonne, — et il ne peut tarder plus longtemps, — les paroles qu'il vous fera entendre seront les paroles de la sagesse même. — Enfin, il y a la politique du cardinal Lavignerie qui, sans prendre fait et cause pour la République, déclare seulement qu'il ne faut pas lui être hostile ; mais qu'on doit l'accepter, au contraire : seulement cette adhésion n'implique pas l'ingérence du clergé dans les affaires de l'Etat. C'est cette dernière ligne de conduite, la plus habile et la plus sage, que je suivrais, étant Français ; celle que j'oserais conseiller à vos concitoyens, étant catholique comme eux.

“ Je vais vous expliquer pourquoi.

“ La chose qui importe surtout aux catholiques d'un Etat, ce n'est pas d'être membres du gouvernement, c'est au contraire de ne l'être pas. Aujourd'hui surtout, en France comme en Angleterre et ailleurs, tout député, — encore que libre, — devant s'asseoir à droite ou à gauche, pour s'asseoir quelque part dans les Chambres qui le reçoivent, ne peut plus être qu'un membre lié. Une puissance plus grande que celle d'être mandé doit rester dans les mains d'un citoyen, c'est la puissance d'être mandataire. Par conséquent, l'électeur est au-dessus du député : à une condition pourtant, c'est que l'électeur ait en inaliénable prérogative son droit absolu d'élection. De ce Conseil électoral d'hommes libres sortiront infailliblement des Chambres dont l'esprit de gouvernement sera la synthèse adéquate de l'esprit des gouvernés. Si ceux-ci sont athés, ceux-là le seront aussi ; si les premiers sont religieux, les seconds ne pourront pas ne pas l'être.

“ Telle est la situation du peuple anglais, en harmonie avec l'esprit de son Parlement dont il est l'inspirateur premier et libre. Libre, telle est la prérogative de la politique anglaise, émanant des conseils électoraux britanniques, affranchis par les chartes depuis plus de huit siècles. En Angleterre enfin, pour tout dire en un mot et pour vous livrer la clef de l'énigme que vous avez perdue en France, où vous vous disputez en chambre obscure, en Angleterre tout citoyen a ce droit imprescriptible qui fait sa force et sa sagesse, et dont la privation est chez vous la seule cause de vos faiblesses et de vos imprudences politiques ; j'ai dit : le droit de réunion.

“ La résultante de ces réunions libres, où les participants se comptent par vingt, par cent ou par mille, au gré de tout meeting que notre police nationale protège, la résultante de ces formida-

bles et pacifiques assemblées populaires est une résolution généralement prise, et un représentant communément investi qui porte nos résolutions aux Chambres du royaume. De cette société libre de torys ou de libéraux, d'anglicans ou de catholiques, sortira un gouvernement homogène formé par elle et, comme elle, tory ou libéral, anglican ou catholique, — tout cela même à la fois. Car, comme le principe de liberté individuelle est conservé par chaque citoyen de ce collège électoral, il s'ensuit que les opinions des adversaires sont même respectés et que la majorité des Anglais compte, par exemple, avec la minorité des Irlandais, comme avec une part du royaume qui ne sera maltraitée que par la faute de ceux qui sont chargés de la défendre, et non par l'injustice de la majorité parlementaire qui pactise, au gré de l'inconstante fortune, avec notre minorité même. Enfin la politique, en Angleterre, est une science acquise quand, en France, elle n'est qu'une improvisation au jour le jour, dont le trouvère heureux passe maître et souvent empereur.

—Malheur à nous! Me disait le Père P. de Ravignan quelques jours même avant le coup d'Etat du 2 décembre. Pour le plaisir d'un seul homme, voici que la France se perd dans l'impérialisme!

“ A Napoléon III, d'autres improvisateurs de partis on succéder et se suivront encore. Or, tout le mal de vos groupes innombrables, qui ne peuvent s'entendre en raison de leur nombre même. tout ce mal vient d'un seul vice : du droit de réunion, que votre Constitution vous refuse. Dans votre République, qui s'appelle libre pourtant, ce vice constitue la plus monstrueuse des tyrannies, de la part des gouvernants qui la trouvèrent dans vos chartes retardataires et qui se gardent bien de l'y rayer. *Divide et impera*, disait Elisabeth d'Angleterre. Grâce à cette formule politique, qui est aussi la vôtre, vous avez une République équivalant à la plus intolérable des monarchies. Mais vos maîtres successifs, qui vous ont divisés pour mieux vous gouverner, ont si bien fait passer ce système dans vos coutumes, que vous ne vous apercevez même pas de ses conséquences lorsque, ayant composé une Chambre selon vos opinions, c'est contre vos opinions même que cette Chambre vote ensuite. Au lieu d'être la résultante des résolutions nationales consultées unanimement en assemblées plénières, elle ne fut produite que par les intrigues des partis votant, ici sous la pression d'un maire, là sous celle d'un préfet, plus loin sous l'inspiration d'un ministre : et quand elle vient siéger à droite ou à gauche du Palais-Bourbon ou du Sénat, il se trouva que cette assemblée disparate était tout, excepté la synthèse adéquate et l'interprète manifeste de l'opinion nationale.

“ Mais groupez tous ces partis divers sur un terrain commun, où ils discuteront leurs droits librement, sans pression, selon les exigences mêmes des partis. Il y a un premier terrain sur lequel, monarchiste ou républicains, protestants ou catholiques, s'entendront : celui du droit commun, qu'il ne faut pas confondre avec le droit privé, et qui permet à un catholique de vivre à côté d'un

protestant, dans la même patrie, jusqu'à ce que la religion plus élevée de l'un entraîne celle de l'autre à ses hauteurs, naturellement, sans lutte fratricide, avec le culte constant de la liberté individuelle que Dieu même a instituée pour sanctionner le mérite ou le démerite de sa créature, et qu'il respectera en elle jusqu'à l'heure extrême de la folie ou de la mort.

“ C'est ce droit individuel de réunion et d'association, qui fait la lacune la plus effrayante de votre législation républicaine. — Je l'appellerais le plus outrageant despotisme de la Révolution. — C'est lui qu'il faut demander, pour lui qu'il faut lutter, sur lui qu'il faut élever les premières assises de votre gouvernement futur, bâti jusqu'à cette heure en l'air, comme la République des Oiseaux dont parle Aristophane. Qu'au lieu de créer des députés individuels, vos évêques groupent toutes vos volontés d'action vers ce point précis, et que, par cette brèche ouverte à votre Constitution, ils entrent avec vous dans la seule République sage à laquelle ils puissent donner leur adhésion : celle qui se dira nationale, alors seulement que vos assemblées populaires et libres l'aurent ainsi constituée par la volonté générale et mieux que par le suffrage universel qui, loin d'être un suffrage d'hommes librement assemblés, n'est tout au plus qu'une expression d'esclaves forcément réunis pour une heure et précautionnément dispersés tout aussitôt, au plus vite.

“ Vous êtes en France trente-cinq millions de catholiques, sur trente-huit millions de citoyens, dit le dernier recensement. C'est à ce titre que l'épiscopat français peut hardiment prendre la tête de l'émancipation citadine et rurale, et diriger les catholiques à une victoire certaine. — “ Home rule ! ” criions-nous pour l'Irlande, que ce soit là aussi votre formule de ralliement à la bataille, et de finale pacification.

Après ce long entretien que l'illustre cardinal octogénaire a prononcé vigoureusement et intégralement, à quelques mots près, à la manière d'un général qui, l'épée haute, poursuivrait l'ennemi sans arrêt ni surprise, c'est encore comme un soldat infatigable et fier que je regarde l'Éminence, au haut de l'escalier de son palais, où Elle a voulu me reconduire et où, tendant encore vers moi sa main qui me bénit, Mgr Manning ajoute, de cette voix vibrante que ses constants admirateurs lui connaissent et redoutent :

— Pour votre France libre, et pour les droits de réunion et d'association qu'elle doit, à tout prix, conquérir !

Puis, se ravisant :

“ — J'oublie, sans doute, bien des choses. Nous les compléterons, s'il vous est agréable de revenir me voir, avant votre départ. Adieu, monsieur !

En regagnant la porte, je me promets d'autant mieux de rapporter mes hommages à l'Archbishop's House, que je me propose d'interroger alors le cardinal sur la question irlandaise que Manning a faite sienne, et à laquelle la mort imprévue de Parnell a donné son actualité la plus intéressante.

## LES ILLUSTRATIONS ET LES CÉLÉBRITÉS

DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Chaque série (un beau volume in-8°, titre rouge et noir), forme un tout complet et se vend séparément. Prix,

1<sup>re</sup> série.—Léon XIII, par Louis Testa.—Le général Vinoy, par le général Ambert.—Le Frère Philippe, par J. d'Arsac.—Montalombert, par J. Fourlier.—Drouot, par le général Ambert.—Sœur Rosalie, par J.-H. Olivier.—Jasmin, par Camille d'Arvor.—Comtesse de Chambord, par P. Vedrenne.—Le maréchal Moncey, par le général Ambert.—Armand de Molin, par dom Polin.—Eugénie et Maurice de Guérin, par C. d'Arvor. 1 vol.

2<sup>e</sup> série.—Le général de Lamoricière, par A. Rastoul.—Le docteur Larrey, par le général Ambert.—Augustin Cochin, par G. Pinta.—Henri Monnier, par J.-M. Villefranche.—Le maréchal de Saint-Arnaud, par le général Ambert.—Le nouvel académicien Pastour, par H. Davy.—Louis Vuillot, par H. de Mougnot.—Chateaubriand, par P. Vedrenne.—R. P. de Ravignan, par A. Vivier. 1 vol.

3<sup>e</sup> série.—Le prince impérial, par P. de Barchon Fort-Rion.—Dom Prosper-Louis-Pascal Guérangor, par Dom Polin.—M. Lainé, par Ch. de Négronde.—H. Flandrin, par C. de Beaulieu.—Dupuytren, par le docteur de Puyat.—Le prince J. Poniatowski, par le général Ambert.—Charles X, par P. Vedrenne.—Abraham Lincoln, par A. Tachy.—Boieldieu, par J. d'Apprieu.—Le duc de Reishstadt, par Jean Mandé.—Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, par le général Ambert.—David Livingstone, par J. d'Arsac.—Jean Reboul, par le baron de Prinsac.—Marie-Amélie, reine des Français, par Alexis Sauter. 1 vol.

4<sup>e</sup> série.—Hyoicthe-Louis de Quélon, archevêque de Paris, par J. Guillermu.—L'amiral de la Roncière le Noury, par G. S. Girard.—Le général J.-A. Garfield, par A. Tachy.—Le général Cavaignac, par le général Ambert.—Le Père Félix, par Alexis Franck.—Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire, par Joseph Lebrun.—Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, par P. Vedrenne.—David d'Angers, par C. de Beaulieu.—Cavour, par Edmond Robert.—Le général Margueritte, par le général Ambert.—Mme Récamier, par J. de Chorzeubro.—Paul Bozanson, le dernier maire français de Metz, par J. d'Arsac.—Joseph et Xavier de Maistre, par J. des Aperets.—Le général la Fayette, par Anatole de Gallier. 1 vol.

5<sup>e</sup> série.—Silvio Pellico, par J. d'Apprieu.—Le comte Henri de Biancoy, par Ch. de Montrouel.—Bugaud, par le général Ambert.—Ozanam, par dom Polin.—Mgr Affre, par J. Cuillormin.—Le général Foy, par Elie Fleury.—Auguste Barbier, par J. d'Apprieu.—Les Frères Hany, par Joseph Lebrun.—Schnoider, par J.-S. Girard.—Royer-Collard, par P. Vedrenne.—Le Flay, par A. Rastoul.—Mgr Gerbot, par dom Polin.—Daniel Manin, dictateur de Venise, par J. Morey.—Le colonel Taillant, défenseur de Phalsbourg, par le général Ambert. 1 vol.

6<sup>e</sup> série.—Rossini, par le comte de Sars.—Thénard, par le docteur Alfred Tixer.—Edgar Quinet, par J.-M. Villefranche.—Ingres, par C. de Beaulieu.—Les quatre sergents de la Rochelle. (Bories, Goubin, Pommier, Raoux), par Charles de Négronde.—Rostopchine, par le marquis de Segur.—Jean-Mario de la Moissais, fondateur de l'institut des Frères de l'instruction chrétienne, par J. d'Arsac.—Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges, par C.-J. Drioux.—La comtesse de Ségur, née Rostopchine, par le marquis de Segur.—Maximilien I<sup>er</sup>, empereur du Mexique, par J. d'Apprieu.—Casimir Delavigne, par Ch. de Négronde.—Auguste Sibour, archevêque de Paris, par J.-M. Cuillormin.—

Villemain, par Victor Jeanroy.—Joseph Jacquard, par J. Lebrun.—Lord Palmerston, par Jean Mandé.—Le dessinateur Cham (comte de Noé), par G. de Beaulieu. 1 vol.

7<sup>e</sup> série.—Louis-Philippe Ier, roi des Français, par J.-S. Girard.—Charles Nodier, par le baron de Prinsac.—Mgr Dupanloup, par J. Moroy.—Adolphe Thiérs, par J.-M. Villefranche.—Le général Cambriels, par Ch. de Montrevel.—Le général Chanzy, par J. de Baudoucourt.—Verna, premier président de l'Œuvre de la Propagation de la foi, par le général Ambert.—Le général baron Ambert, par le général Ambert, son fils.—Le duc et la duchesse d'Orléans, par Ch. de Montrevel. 1 vol.

8<sup>e</sup> série.—Napoléon III, par le général Ambert.—Mme Swetohino, par J. de Chouzoubré.—Le cardinal Consalvi, par F. de Montagney.—Carnot, par J. Nicolas.—Le cardinal Guibert, par H. Demosso.—Joubert, par le marquis de Ségur.—Jouffroy, par V. Jeanroy.—M. de Martignac, par Prosper Vedrenne.—Cuvier, par dom Piolin.—Gœthe, par J. d'Apprieu.—Charles Albert, roi de Sardaigne, par A. Faehy.—Mgr de Ségur, par le marquis de Ségur.—Eugène Delacroix, par G. de Beaulieu.—Le sergent Blandan, par E. Perret, capitaine de zouaves. 1 vol.

9<sup>e</sup> série.—Le T. H. frère Philippe et les frères pendant la guerre de 1870-1871, par le général Ambert.—Dumouriez, par Elie Fleury.—Le R. P. Oaptier, par J. D'Arzac.—Victor Cousin, par J. des Aports.—Le maréchal Ney, par E. Perret, capitaine de zouaves.—Le prince de Metterrich, par Albert Lepitre.—Le cardinal Maury, par J. Nicolas.—Viollet-Leduc, par F. Bournaud.—Lord Byron, par J. d'Apprieu.—Le R. P. Rey, fondateur de la colonie agricole de Cléroux, par J. Guillermin.—Siéyès, par J. Moroy.—Le prince Eugène de Beauharnais, par le comte de Sars. 1 vol.

10<sup>e</sup> série.—Le général Daumesnil, par le général Ambert.—Proudhon, par J.-M. de Baudoucourt.—Marie-Christine de Savoie, par Jacques de la Faye.—Le vicomte de Narbonne-Larra, par Victor Jeanroy.—Le maréchal Davout, par Marcel Poullin.—Jean-Baptiste Isabey, par G. de Beaulieu.—Le cardinal Morlot, par J. Guillermin.—Francis Garnier, par le colonel F.-A. Proche.—Le vice-amiral Bouet-Willamez, par H. Dupres-Lassalle.—Gustave Doré, par G.-A. de Beaulieu.—Le général Pajol, par le général Ambert.—Pie VIII, par dom Piolin. 1 vol.

11<sup>e</sup> série.—Général Decaen, par le comte de Sars.—Gambetta, par J.-M. Villefranche.—Duchesse d'Angoulême, par René de Saint-Chéron.—Claude Bernard, par Alfred Tixer.—Louis XVIII, par J. Nicolas.—Antoine de Salinis, par dom Piolin.—Ponsard, par J. d'Apprieu.—Nicolas Ier, par Aime Girou.—O'Connell, par A. Le Hro.—Masséna, par E. Perret.—Les volontaires de l'Ouest (1870-1871) : Cathelineau, par Alois Franck. 1 vol.

12<sup>e</sup> série.—Le Père Lacordaire, par J. Guillermin.—François II, roi des Deux-Siciles, par Ch. de Montrevel.—Le maréchal Soult, par le général Ambert.—Le duc de Berry, par Ch. de Négrondes.—Berryer, par Albert Lepitre.—L'Amiral Mackau, par Jacques de la Faye.—Ampère, par J.-B. Jeannin.—Frayssinous, par J. Nicolas.—Guizot, par Ch. Barthélemy.—Félicité de Lamennais, par Mgr Ricard.—Le Pape Léon XII, par dom Piolin. 1 vol.

Les illustrations d'un dix-neuvième siècle en sont à leur douzième série : près de quarante mille volumes se sont écoulés en trois ans, et vraiment elles méritent l'accueil flatteur que leur a fait le monde littéraire. Ce sont des biographies écrites avec talent par des auteurs connus, tels que le général Ambert, dom Piolin, Rastoul, le colonel Proche, etc. On y rencontre les personnages les plus divers. Dans le premier volume, je note en courant Léon XIII, le général Vinoy, Montalembert, Drouot, la touchante figure de sœur Rosalie, Eugène et Maurice de Guérlin, etc. ; dans la deuxième série, paraissent Lacordaire, Berryer, Ampère, Frayssinous, Lamennais, etc. Tous ces portraits, que des anecdotes choisies avec soin rendent plus ressemblants, forment une sorte de galerie fort intéressante, où l'on peut sans fatigue se mettre au courant de l'histoire contemporaine, et puiser dans l'exemple de nos gloires nationales l'amour de la France et de l'Église.

(Études religieuses des RR. PP. Jésuites.) M. P.

# Prière à St-Joseph

POUR LE MOIS D'OCTOBRE

*MM. les Curés, les Communautés religieuses ou autres personnes qui désirent répandre cette prière pourront en obtenir en nous en faisant la demande. Il suffira de nous envoyer quelques timbres-poste pour en payer le port.*

## PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

### LIQITATION—FETE LEGALE.

QUESTION.—Le lundi, 3 septembre, jour de la fête du travail, déclaré fête légale, par un statut fédéral de la dernière session, j'ai procédé, avec les autorisations judiciaires exigées par les codes, à la vente aux enchères publiques de plusieurs immeubles appartenant à des mineurs. Cette vente est-elle valide? Le statut fédéral cité peut-il avoir quelqu'influence sur les dispositions de notre code civil? *Un notaire.*

RÉPONSE.—La question que vous posez a fait l'objet de beaucoup de discussions dans les journaux et parmi les hommes de loi. Elle est très-controversée. Je crois cependant que votre vente est parfaitement valide, si toute fois les formalités ont été observées, et que le statut fédéral qui établit la *nouvelle fête légale* n'a pas eu l'effet de l'invalider. Il est inutile de vous donner moi-même les raisons de cette manière de voir. Vous les trouverez dans l'article suivant dû à la plume d'un homme de loi de Québec. J'emprunte cet article à la *Vérité* du 15 septembre :

#### LE LABOR DAY

EST-IL "JOUR JURIDIQUE" ?

Le "jour du travail" (labor day), mis au nombre des fêtes légales par le Parlement fédéral, dans sa dernière session, est-il, par là, devenu "jour non juridique" pour la province de Québec ?

Telle est la question que les juges, les avocats, les greffiers se sont posée dernièrement.

Consulté à ce sujet, le procureur-général a déclaré que les cours devaient être fermées le trois septembre, fête du travail, en vertu du statut fédéral.

En même temps, un *extra* de la *Gazette officielle* de Québec publiait une proclamation du lieutenant-gouverneur de la Province, déclarant également qu'en vertu du statut plus haut mentionné, le trois de septembre, fête du travail, devait être observé comme jour non juridique.

La question a été ainsi réglée de fait.

Mais de droit ?

D'après la constitution, l'administration de la justice, y compris la procédure civile, est un des pouvoirs exclusifs de la législature provinciale.

Il n'appartenait donc pas au parlement fédéral de déterminer qu'à tel jour les tribunaux ne pourraient être ouverts et aucune procédure ne pourrait être faite dans la province de Québec.—Et le statut fédéral, mettant le "labor day" au nombre des fêtes légales, ne saurait avoir effet de rendre ce jour non juridique dans notre province.

C'est à notre législature provinciale de décréter là-dessus.

Mais, dira-t-on, le gouverneur-général ou le lieutenant-gouverneur n'ont-ils pas le droit de fixer un jour de fête par une proclamation ?

L'article 2 du code de procédure civile détermine quels sont les jours non juridiques dans cette province. Ce sont les dimanches, le premier jour de l'an, certaines fêtes spécialement désignées, l'anniversaire de la naissance du souverain, la fête de la Co-fédération et "tout autre jour fixé par proclamation royale, ou, par proclamation du gouverneur-général ou du lieutenant-gouverneur comme jour de jeûne ou d'action de grâces générales."

La fête du travail n'est pas fixée comme jour de jeûne ou d'actions de grâces.

Donc, la proclamation du lieutenant-gouverneur telle qu'elle a été publiée ne pouvait légalement faire du trois septembre un jour non juridique.

C'est ainsi, du reste, que l'honorable sir Napoléon Casault, juge en chef de la Cour Supérieure, a dû comprendre la question, car il a ouvert la Cour, à Québec, le trois septembre. XXX.

### MINEUR.—MARIAGE.

QUESTION.—Je dois convoquer le conseil de famille d'un mineur qui n'a ni père ni mère mais qui est pourvu d'un tuteur. Il s'agit d'obtenir le consentement nécessaire pour le mariage de ce mineur. Le tuteur dit que malgré l'avis conforme du conseil de famille et l'homologation judiciaire il refusera son consentement à ce mariage. Que faire dans ce cas ? Faut-il poursuivre le tuteur en destitution, procédure qui fera perdre un temps précieux ? Y a-t-il quelque moyen plus expéditifs à adopter ?  
*Notaire public.*

RÉPONSE.—Hâtez vous de faire toutes les procédures requises par la loi. Lorsque l'homologation aura été obtenue si le tuteur refuse de donner son consentement au mariage, convoquez de nouveau le conseil de famille dans le but de faire émanciper le mineur. C'est l'un des cas les plus favorables pour demander une émancipation. Aussitôt que l'émancipation aura été obtenue, préparez de nouveau l'avis du conseil de famille et faites les autres procédures ordinaires pour procéder au mariage. - Toutes ces procédures peuvent être terminées dans l'espace de quelques jours.

### TRIBUNAUX ALLEMANDS.

#### LES BANCS D'EGLISE

La Cour suprême de l'Empire à Leipzig, vient de rendre un arrêt qui intéresse les habitants où a lieu périodiquement la location des bancs de l'église. Voici en quoi consiste cette décision. Si une personne quelconque s'installe, au commencement d'un service religieux sur une place louée et que le locataire survienne après coup, pour en prendre possession en faisant valoir ses droits, l'ayant droit est à considérer comme ayant troublé le service religieux. Si le locataire ne veut pas céder sa place à un tiers, il est tenu d'être présent au début de l'office.  
*(La Croix de Paris)*

NOTE DE LA RÉDACTION.—Si une question semblable était portée devant nos tribunaux, le jugement qu'ils rendraient serait certainement l'inverse de celui qui a été rendu par le tribunal de Leipzig. Le locataire d'un banc ou d'une place a le droit de la réclamer et c'est l'intrus qui refuserait de la livrer, qui serait considéré comme ayant troublé l'ordre dans l'église.

# L'HYSTÉRIE

SA NATURE, SA FRÉQUENCE, SES CAUSES,

SES SYMPTOMES ET SES EFFETS

ETUDE

Par l'abbé A. TOUROUDE,

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DES SS. CŒURS *dite* DE PICPUS.

1 vol. in-12..... \$0.75

Il existe une maladie qui devient de plus en plus commune et qui suscite, dans les maisons religieuses, aussi bien que dans les familles beaucoup de troubles, d'ennuis, et parfois même de grands scandales ; c'est l'hystérie.

En 1882, il fut présenté au concours ouvert à Salamanque, à l'occasion du troisième centenaire de sainte Thérèse, un *Mémoire* intitulé : *Les phénomènes hystériques et les Révelations de Sainte-Thérèse*, par le R. P. Hahn, professeur de physiologie au collège des RR. PP. Jésuites, à Louvain ; dans cet écrit l'auteur ne craignait pas d'affirmer que cette illustre Sainte était hystérique et que les apparitions démoniaques dont elle parle elle-même dans l'histoire de sa vie, n'étaient que des hallucinations provenant de sa maladie. Chargé par notre très Révérend Père Supérieur Général de réfuter ces assertions, qui avaient d'autant plus courtoisé et scandalisé les âmes pieuses qu'elles émanaient d'un religieux, et de démontrer que les infirmités dont sainte Thérèse eut à souffrir pendant la plus grande partie de sa vie, n'avaient rien de commun avec les symptômes propres de l'hystérie, nous dûmes faire une étude assez approfondie de cette triste maladie. Le Seigneur daigna bénir ce travail entrepris contre notre goût et par pure obéissance. A la suite de cette polémique, le *Mémoire* du P. Hahn, déferé à Rome, fut très sévèrement condamné et pros crit par la S. Congrégation des Rites, le 1er décembre 1885, "Comme scandaleux, offensant les oreilles pieuses, injurieux au " saint Siège et prêtant des armes aux hétérodoxes pour combattre " les doctrines de l'Eglise ;" et le 11 janvier 1886, il était mis à

l'Index des livres prohibés. Nous nous empressons de dire que la S. Congrégation ajoute : " L'auteur s'est louablement soumis et a réprouvé son opusculé."

En nous livrant à l'étude de l'hystérie, il nous avait été facile de nous convaincre, par notre propre expérience, que bien peu de personnes avaient une idée exacte de cette fâcheuse affection. " Vos *Lettres au P. Hahn*, nous écrivait, du fond de l'Amérique, une vénérable Supérieure, m'ont fait comprendre la conduite bizarre de certaines religieuses que je ne m'expliquais pas auparavant." C'est parce qu'elles ignoraient complètement les effets de cette maladie, que des Supérieures ont quelquefois traité avec une grande sévérité de pauvres filles, puisqu'à certains moments elles étaient privées de leur libre arbitre et qu'elles étaient incapables de résister aux impulsions qui les dominaient; tandis que d'autres Supérieures, les regardant comme des folles, les envoyaient dans des maisons d'aliénés, où, désespérées de se voir ainsi renfermées, elles finissaient par perdre tout à fait la raison.

C'est pour prévenir, autant que possible, ces mesures toujours regrettables que des personnages éminents, des supérieurs généraux de Congrégations considérables, nous ont engagé à composer un petit Traité dans lequel nous indiquerions sommairement la nature, le caractère, la fréquence, les causes et les fâcheux effets de l'hystérie; les symptômes auxquels on peut reconnaître une prédisposition à cette maladie, et la conduite à tenir avec ceux qui en sont atteints. En même temps, on nous exhortait à profiter de cette occasion pour montrer combien sont vaines et téméraires les théories de ces faux docteurs, si nombreux de nos jours, qui prétendent expliquer tous les miracles, même ceux de l'Évangile, par l'hystérie, la suggestion et l'hypnotisme. Et comme nous nous excusions sur notre grand âge et que nous exposions combien il est difficile à un homme qui a dépassé quatre-vingt ans, de traiter convenablement un sujet aussi délicat, un bon religieux nous répliqua avec vivacité : " Dans les temps où nous sommes, il n'est permis à personne de se reposer, quand il s'agit de faire le bien et de défendre la vérité; vous avez déjà abordé cette matière, il faut continuer jusqu'au bout; d'autres perfectionneront, après vous, ce que vous n'aurez fait qu'ébaucher." Nous avons dû céder à ces instances réitérées et à ces invitations pressantes.

Au reste les encouragements ne nous ont pas manqué. Au mois de janvier dernier, le Supérieur général d'un grand Ordre religieux à qui nous avons communiqué de longs extraits de notre travail, nous écrivait : " J'ai parlé à plusieurs Vénérables Mères de l'ouvrage commencé; on l'attend avec impatience. C'est une véritable direction que vous avez entreprise et que votre excellent livre continuera indéfiniment dans les communautés et dans les pensionnats. Bon courage! Dieu vous aidera jusqu'au bout! Je demande à l'enfant Jésus d'être votre petit secrétaire; de vous bénir, comme il devait bénir saint Joseph, de vous sourire, comme

il souriait à sa mère. Ce sourire divin est le rayon qui donne de la force au corps et à l'âme de la joie."

Dieu veuille que cet opuscule réponde à l'attente favorable qu'on en a conçue et atteigne le but qui nous a été proposé.

Si nous ne nous faisons pas illusion, il sera utile aux Supérieures pour la direction des personnes nerveuses et impressionnables ; il sera utile aux jeunes confesseurs, en leur faisant comprendre la cause d'égaréments et de chutes qui paraissent inexplicables dans des personnes jusque-là très pieuses et très régulières ; enfin il sera très utile aux maîtresses chargées de l'éducation des enfants, puisque c'est ordinairement de douze à quinze ans, que se manifestent les premiers symptômes de l'hystérie, et qu'alors, avec des précautions et des soins bien entendus, on peut, en quelque sorte, enrayer la névrose et l'empêcher de se développer. Un habile médecin que nous consultations tout dernièrement sur un phénomène étrange de cette maladie et à qui nous communiquions le plan de notre ouvrage, nous disait : " Je voudrais que votre livre fût entre les mains de toutes les mères de famille intelligentes : jamais vous n'avez rien fait d'aussi utile."

On nous objectera, peut-être, comme on l'a déjà fait, que nous parlons ici de choses que nous ne connaissons pas par nous-même. C'est vrai ; et nous avouons ingénument que nous n'avons jamais fréquenté l'École de Médecine, ni la clinique du docteur Charcot. Mais ce que nous n'avons pas vu de nos yeux, nous l'avons appris dans de fréquents entretiens avec de savants docteurs et dans les écrits des hommes les plus compétents en cette matière : les Charcot, les Grasset, les Pitres, les Paul Richer, les Legrand du Saulle, les Gilles de la Tourette, etc, etc, et quand nous citons un fait, nous indiquons presque toujours l'auteur d'où nous l'avons tiré.

Pour mettre, autant que possible, notre ouvrage à la portée de toutes les intelligences, nous avons cru devoir remplacer par des termes usuels que tout le monde comprend, les grands mots tirés du grec, dont certains médecins surtout aiment à faire parade et qui sont incompréhensibles pour la plupart des lecteurs. Notre travail gagnera en clarté ce qu'il perdra peut-être en précision scientifique. C'est pour la même raison que, dans le cours de l'ouvrage, nous avons cité un grand nombre de faits qui, à notre avis, feront mieux comprendre les phénomènes hystériques que de longues dissertations.

Comme ce n'est pas par spéculation, mais dans le désir d'être utile, que nous avons composé ce petit traité, si nous avons atteint ce but, nous conjurons tous ceux qui le liront de se souvenir dans leurs prières, de celui qui l'a écrit, à un âge où, suivant l'expression du prophète, la vie n'est plus que peine et douleur.

# VIE DE DOM BOSCO

Fondateur de la Société Salésienne

Par J.-M. VILLEFRANCHE, auteur de l'*Histoire de Pie IX*

Un beau volume in-8°, 6<sup>e</sup> édition. — Prix : \$1.00

Les principaux organes de la presse conservatrice et catholique : l'*Univers*, le *Monde*, le *Gaulois*, l'*Autorité*, le *Gazette de France*, le *Moniteur universel*, le *France nouvelle*, la *Croix*, les *Etudes religieuses* des RR. PP. Jésuites, le R. P. dom Piolin, bénédictin, dans le *Polybiblion*, etc., ainsi que nombre de *Sociétés religieuses* ont, dès son apparition, loué et recommandé sans réserve et avec nouvelle publication de M. J.-M. Villefranche, aussi cinq éditions de la *Vie de dom Bosco* ont-elles été rapidement épuisées, pour ne pas dire enlevées. (La sixième vient de paraître.)

Un éminent collaborateur de dom Bosco, celui-là même auquel il confiait en 1881 l'établissement de l'*Œuvre salésienne* en Espagne, dom BRANDA écrivait de Barcelone, le 6 juillet 1888, à l'auteur, qui peu de jours auparavant avait reçu les très sympathiques remerciements de dom RUA, le digne et vénéré successeur de dom Bosco à l'Oratoire salésien de Turin :

« Monsieur J.-M. Villefranche,

« J'ai reçu avec le plus grand bonheur la *Vie* de notre père et fondateur D. Bosco, que dans un élan de zèle et de charité envers la jeunesse vous avez fait paraître.

« Je l'ai déjà lu en partie et je m'abstiens de porter mon jugement, ne connaissant pas assez la langue française. D'autres plus compétents que moi feront connaître et apprécier la *Vie* de D. Bosco.

« Mes confrères et moi nous n'avons qu'à adresser à votre Seigneurie Illmo l'hommage de notre profonde reconnaissance. Que la divine bonté daigne accorder ses meilleures bénédictions à vous et à votre famille en récompense du travail que vous avez entrepris pour la gloire de ce fidèle serviteur de Dieu.

« Malheureusement je m'efforcerais de trouver un traducteur digne de l'éminent écrivain, qui puisse reproduire tout ce qu'il y a de beau et de substantiel dans ce livre...

JEAN BRANDA, prêtre. »

Nous croyons devoir citer encore l'appréciation suivante d'un prélat, lui-même écrivain distingué, et juge compétent s'il en fut jamais : Mgr Ricard vient d'écrire à propos de ce livre :

« Je sors, les yeux pleins de douces larmes et le cœur touché, de cette lecture fortifiante. Ce beau volume, sorti des presses d'un habile imprimeur bisontin, M. Jacquin, est un des plus consolants que j'ai lus depuis bien des années. L'auteur connaît à fond son héros et, parce qu'il le connaît, il l'aime. Aussi, son œuvre vit-elle d'une vie palpitante, on sent le cœur et la foi sous ces lignes dictées par la vénération au talent bien connu de M. Villefranche.

« Dom Bosco a apparû, sur le déclin de notre siècle, comme une figure des temps anciens. Le surnaturel déborde dans son existence et dans son œuvre. Cet homme-là est un instrument; C'est Dieu qui agit en lui et par lui. Le miracle, dès lors, ne lui coûte rien, et, par miracle, j'entends surtout les transformations prodigieuses des âmes les plus réfractaires à l'action divine; les violations des lois naturelles dans les autres prêtres dignes qu'il opère sur son chemin sont rien à côté de celles-là.

« Il fallait, pour raconter ces choses, une plume exercée et un esprit habitué aux spéculations de l'ordre mystique. M. Villefranche possède l'un et l'autre, et, grâce à ces deux conditions indispensables en pareille œuvre, nous possédons, à notre tour, une *Vie de dom Bosco* digne de son héros et de notre admiration.

« Un jour, le fondateur des Salésiens montera sur les autels. Ce jour-là, l'admiration reconnaissante de ses innombrables amis tressaillira d'aise. Elle ne manquera pas de se reporter aussi sur le biographe qui aura contribué, pour sa part, à préparer le triomphe en mettant dans son vrai jour cette figure de saint contemporain. »

(Revue du Midi)

# LA LIBERTÉ

Par M. l'abbé PIAT,

Agrégé de philosophie, Docteur en lettres, Professeur à l'Institut catholique de Paris

2 vol. in 12..... \$1.75

## NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le problème de la liberté tient une place dominante dans l'histoire contemporaine de la pensée. Nul siècle ne s'en est plus occupé que le nôtre. On y a mis de la passion.

Depuis l'effort que fit J.-J. Rousseau pour distinguer le Dieu de la nature et le Dieu de la révélation, le flot du doute est allé toujours montant. On remarque, il est vrai, après la grande révolution, une sorte de renaissance chrétienne, dont Chateaubriand est le principal représentant. Mais ce mouvement ne dure pas, parce qu'il ne tient guère qu'à la sensibilité. Bientôt, sous l'influence des théories panthéistico-évolutionnistes d'Allemagne, V. Cousin reprend en l'élargissant la pensée du *Vicaire Savoyard*. Il vient soutenir que la religion n'est qu'une forme enfantine de la conscience humaine, qui doit faire place au règne exclusif de la raison ; que c'est à la philosophie pure de fonder définitivement le système des vérités qui intéressent la vie humaine. Et cette idée trouve de nombreux et célèbres partisans ; elle devient comme l'âme de toute une génération. Mais, la foi chrétienne mise en doute, la raison ne peut plus conclure. Les preuves fournies par le spiritualisme sur l'idée de Dieu, sur l'origine, la nature et l'immortalité de l'âme, paraissent faibles aux yeux d'une société que la méthode scientifique appliquée à tous les ordres de problèmes rend de plus en plus difficile. Après avoir rejeté la religion, on fait un pas de plus dans la voie du scepticisme : on rejette la métaphysique ; et alors se présente la terrible question de savoir ce que peut être le bien, le devoir, la vertu, la liberté. Séparées du monde de l'au-delà, ces idées fondamentales apparaissent comme des plantes déracinées et destinées à se flétrir. A la crise métaphysique succède la crise morale, comme à la crise religieuse a succédé la crise métaphysique. De là ce grand nombre de travaux, livres, brochures, articles de revues, qui ont paru depuis quelques années sur la problème moral ; de là aussi les opinions de toute nuance qu'on a émises sur la liberté elle-même.

Mais en ce dernier point la tourmente sévit avec une violence particulière : car en même temps que la métaphysique va sombrant dans le doute, la science, de plus en plus féconde en découvertes, exerce sur les esprits une sorte de fascination. Peu à peu ce n'est plus la raison philosophante, c'est la science à qui appartient l'avenir. C'est la science qui doit donner à l'homme l'empire de la nature, lui livrer le secret de son origine et de sa destinée, déterminer les principes directeurs de son activité morale. La science ne tarde pas à devenir le seul dieu auquel on ait foi. Or

la science ne s'occupe que des phénomènes, et ces phénomènes, elle les regarde comme liés les uns aux autres par la causalité ; ils forment à ses yeux une suite que rien ne peut ni rompre ni charger : de tel sorte que la liberté n'a plus de refuge que dans le noumène auquel on ne croit plus ; encore la poursuit-on dans ce dernier asile au nom du principe de la raison suffisante. En face de cette attaque d'un genre nouveau, les moralistes s'alarment, et l'on voit s'engager une bataille d'idées où l'on trouve des chercheurs de tout ordre : psychologues, métaphysiciens, mathématiciens, biologistes, criminologistes, défenseurs de la notion traditionnelle du devoir entrent tour à tour dans la mêlée. La liberté devient le champ clos où se rencontrent tous les esprits que ne contente pas l'observation brute des faits.

Décrire les principales phases par lesquelles a passé cette longue et ardente discussion sur l'un des problèmes les plus importants de la vie humaine, esquisser l'historique de la liberté au XIX<sup>e</sup> siècle : tel est le premier but de nos efforts. Il y a là, nous semble-t-il, une œuvre utile à faire. Il faut se rendre compte de ce qu'ont pensé les autres avant de penser par soi-même. Il n'y a que cette méthode qui soit scientifique. Procéder autrement, c'est s'exposer à refuter ce qu'on ne comprend pas ; c'est aussi se diminuer soi-même, en refusant de recourir aux lumières de ses devanciers. Procéder autrement, c'est ressembler à un soldat qui voudrait encore se battre avec le fusil à pierre. En outre, les débats qui se poursuivent depuis si longtemps sur la liberté, ont une valeur intrinsèque, un intérêt qui leur est propre. Considérés dans leur ensemble, ils sont une marche en avant. ils ont précisé le problème ; ils l'ont élargi en éclairant les rapports qu'il soutient avec toutes les branches du savoir ; ils l'ont enrichi d'analyses et de vues nouvelles. Par là même, en marquer les vicissitudes, tout en dégageant l'âme de vérité qui s'y dissimule, c'est préparer la vraie base de la science future du libre arbitre.

Toutefois, notre dessein n'est pas de nous borner à un exposé. On a peut-être pas encore tout dit sur la liberté, et ce que l'on a dit n'est pas toujours marqué au coin de la justesse. D'abord, n'y a-t-il pas moyen de rendre au témoignage de la conscience sa valeur objective ? Il nous semble que sur ce point on a fait d'inutiles et dangereuses concessions. Quelle étrange chose qu'une liberté qui n'a pas conscience d'elle-même quand le propre de la liberté est d'être consciente ! De plus, les déterministes ont abouti à l'universelle nécessité ; les moralistes, à l'universelle liberté. N'est-il pas manifeste que les uns et les autres sont tombés de quelque manière dans cette exagération qui remplit le cours de l'histoire et qui consiste à tout faire rentrer de gré ou de force dans son point de vue ? Le litige de la science et du libre arbitre ne peut être qu'apparent. C'est un conflit de fait, non de droit. Le tout est de trouver le principe conciliateur. Après les patientes et fécondes recherches auxquelles on s'est livré, il reste encore plus qu'à glaner dans le champ de la liberté. La question demande

un nouvel examen : cet examen, c'est ce que nous tenterons en second lieu.

Commençons par l'histoire. Lorsqu'on suit l'évolution qu'a subie l'idée de liberté au XIXe siècle, on y remarque trois périodes assez distinctes, bien que plongeant l'une dans l'autre par leurs points extrêmes. La première va de Maine de Biran à Auguste Comte. Pendant cette période, c'est par la *méthode physiologique* qu'on traite en France le problème de la liberté. Maine de Biran, Cousin, Jouffroy partent du témoignage de la conscience, en poursuivent l'analyse et s'y enferment comme dans une redoute. En Allemagne, au contraire, c'est principalement au point de vue ontologique qu'on se place vers la même époque. Fichte et Schelling regardent au contenu de la raison, qui leur paraît adéquat à l'être et font de la liberté le pouvoir absolu qui a commencé le drame universel : ils ont recours à la *méthode métaphysique*.

Mais bientôt tout change d'allure. Métaphysique et psychologie tombent dans le discrédit en face des merveilleuses découvertes de la science, et l'on voit s'ouvrir une nouvelle période, où l'on traite le problème de la liberté par la *méthode scientifique*. Dès lors, on ne parle plus de la conscience que pour montrer le caractère illusoire de son témoignage ; on n'a que faire des raisonnements à perte de vue sur la nature de l'être, qu'on déclare essentiellement inconnaissable. Il ne s'agit plus que de la science ; la science seule a de justes titres à la créance. Or la loi fondamentale et la science, c'est l'universelle nécessité. Pas de liberté par conséquent. Ainsi raisonnaient Auguste Comte, Stuart Mill, Herbert Spencer, Schopenhauer lui-même, Taine, M. Ribot, Paulhan..., bien que ces philosophes aient des manières assez différentes d'appliquer la même idée.

Toutefois, on ne s'en tient pas longtemps au déterminisme ; la pensée se sent à l'étroit dans les mailles de la nécessité. De plus, l'idée du devoir, qui a ses racines au fond même de la conscience humaine, ne s'en accommode pas. Une réaction ne tarde pas à se produire qui s'inspire de Kant, tout en modifiant assez gravement son idée. Périclès la science, dit-on, si c'est nécessaire ! Il faut conserver le devoir qui est sacré, le devoir qui est la condition de l'ordre et par là même du progrès. Il faut croire au devoir ; or la croyance au devoir implique la croyance à la liberté, non plus à cette liberté stérile que Kant a pris soin de garrotter, d'enfermer dans l'absolu, mais à cette liberté seule véritable qui nous met à même de dominer nos passions pour réaliser le bien, à cette liberté qui est le pouvoir de modifier le cours de l'aveugle et brutale nature. A la méthode scientifique qui a tué la liberté, succède la *méthode morale*, qui la fait revivre.

Telles sont, croyons-nous, les principales oscillations de la pensée moderne autour du problème du libre arbitre. Elles forment une sorte de trilogie intellectuelle du plus saisissant intérêt que nous allons essayer de reproduire, mais sans nous étendre outre mesure ; car la matière est infinie. Notre intention est de chercher dans chaque théorie le contingent qu'elle fournit au savoir. Le reste importe peu.

# INSTRUCTIONS EN FORME DE RETRAITE

A L'USAGE DES AMES CONSACREES A DIEU ET DES PERSONNES PIEUSES

Par Mgr CHARLES-L. GAY

EVÊQUE D'ANTHRÉDON, ANCIEN AUXILIAIRE DU CARDINAL PIE, EVÊQUE DE POITIERS

Deuxième édition, revue et corrigée. 1 vol. in-12..... \$0.95

Comme tous nos précédents ouvrages, ces *Instructions* sont nées de notre ministère. Le Sacerdoce dévoue notre vie à Jésus-Christ et par suite aux âmes qu'il a aimées jusqu'à les payer de son sang. Parler de Jésus-Christ aux âmes chrétiennes, c'est leur donner le pain dont elles ont faim; mais, après qu'elles s'en sont nourries, il arrive ce que la Sagesse dit d'elle-même dans nos Livres saints: le festin dont elle est l'aliment ne fait qu'affamer les convives. On veut pouvoir méditer à loisir les vérités qu'on a entendues. On demande donc au prêtre qui les a exposées de fixer par écrit sa parole, ce qui a de plus l'avantage d'en étendre indéfiniment la portée.

L'esprit de grâce ne permet guère de repousser de telles instances; il fait plus qu'incliner à satisfaire de si légitimes desirs.

Mais de la parole prêchée, à celle qui peut devenir un livre, il y a loin. Quant on se remet en face des notes qui suffisent pour parler de Dieu utilement, il est inévitable qu'on les trouve plus qu'imparfaites. Omettant même ce que le prédicateur laisse d'ordinaire à l'inspiration du moment, la brièveté forcée des entretiens ne permet pas qu'on donne à chacun des sujets traités les développements qu'il comporte et que souvent il exige.

L'honneur de Dieu qu'on cherche à faire connaître, l'intérêt spirituel de ceux qui aspirent à cette science béate, obligent alors le prêtre à reprendre son premier travail pour lui donner, avec une forme moins défectueuse, cette précision, cette clarté, ces compléments enfin qui sont le fruit presque exclusif de l'étude, de la réflexion, de la prière.

L'obligation ici s'impose à la conscience; mais il est si doux pour le cœur de contempler le mystère de Jésus, que, sans cesser d'être parfois pénible, le labeur devient comme une fête.

Cédant à des sollicitations de plus en plus pressantes, nous avons accepté ce devoir, et nous avons tâché de le remplir.

Ces instructions vont toutes à éclairer ce mystère sacré du Sauveur où les choses divines et humaines s'unissent indissolublement. Malgré une var été qui était indispensable, on y trouvera aisément une pensée principale, sinon unique: nous avons voulu mettre en lumière les rapports les plus intimes de Notre-Seigneur avec les âmes. Celles qui lui sont consacrées par état se sentiront là dans ce qu'elles nomment volontiers leur patrie intérieure; elles en reconnaîtront la langue; et trop heureux serons-nous si par la grâce de Dieu, nous les menons dans ces régions saintes plus avant qu'elles n'étaient.

Ce livre devra plus particulièrement leur servir pour ces temps si précieux qu'en général elles destinent une fois au moins chaque année au recueillement, à l'oraison, au silence, à la retraite.

Il sera peut-être aussi de quelque utilité aux prêtres qui gouvernent, dirigent ou enseignent ces âmes privilégiées. L'ouvrage est manifestement écrit d'abord pour elles.

Nous pensons toutefois que beaucoup de personnes séculières, mais sérieusement pieuses, ou voulant le devenir, comprendront et goûteront les doctrines énoncées dans ces pages.

Nous l'avons dit ailleurs, et nous en sommes plus convaincu chaque jour, on se défile trop en général de l'aptitude qu'ont les chrétiens à en entendre la doctrine chrétienne. Outre que des cœurs très simples, s'ils sont très purs, voient d'ordinaire plus vite et plus profondément les vérités divines que des esprits humainement plus cultivés et plus savants, mais qui comptent trop sur leur science et sont sages à leurs propres yeux, pouvons-nous oublier que le baptême crée en ceux qui le reçoivent le sens radical de la révélation, et par suite de l'enseignement que donne la sainte Église ? Ce n'est donc pas une témérité de publier sur les toits ce qu'on a entendu dans le secret.

En somme, il n'y a pas deux Évangiles. Comme Jésus est le Sauveur de tous, il est l'exemplaire et le maître de tous. Certes, il y a plusieurs demeures dans la maison du Père de famille ; mais il n'y a qu'une maison, qu'une famille et qu'un Père. La même Eucharistie nourrit tous les fidèles, la même doctrine peut leur être annoncée. Dans les foules qui écoutaient Jésus, chacun comprenait son discours selon qu'il lui était donné d'en haut ; cependant Jésus prêchait aux foules.

La diversité des états qui existent dans l'Église, et dont plusieurs sont divinement institués, va uniquement à y faire l'harmonie, préparant ainsi sur la terre et y présageant celle du ciel. La distinction est là partout ; la séparation n'y est de droit nulle part. Il n'y a de séparation régulière qu'entre le vrai et le faux, le bien et le mal, la justice et l'iniquité. Si hélas ! comme notre foi nous l'apprend, il doit y avoir définitivement des séparations de personnes, cela n'a lieu qu'au jugement, il n'y a que le juge qui les constate et les décrète, et l'éternité seule les devra consommer.

Nous avons instamment prié Dieu de bénir nos efforts en répandant sur nous et sur tous ceux qui nous liront son onction sanctifiante. Nous l'avons surtout supplié de nous préserver de toute erreur, soit dans l'ordre dogmatique, soit dans l'ordre moral ou pratique. Si grande que soit notre confiance en lui et en sa sainte Mère, à qui nous appartenons trop par toutes les puissances de notre être pour que tous nos travaux ne lui soient pas dédiés, nous savons assez notre faiblesse pour avoir de nous-même une défiance profonde. Cette défiance, nous l'avons toujours, mais elle s'accroît singulièrement lorsque nous nous voyons placé, comme dans ce livre, en présence des questions les plus hautes, les plus difficiles et les plus délicates de la théologie.

C'est pourquoi, comme nous l'avons fait pour tous nos autres ouvrages, nous soumettons d'avance et à plein cœur ces instructions au jugement suprême et infailible du Souverain Pontife.

*Paris, 29 janvier 1890. En la fête de saint François de Sales.*

## UN DUEL COMME ON EN VOIT PEU

On est obligé de convenir qu'il y a d'ordinaire beaucoup de franchise et de loyauté chez ces vieux militaires qui ont pris part à nos glorieuses campagnes d'Afrique, de Grèce ou d'Italie. Dans un petit village de France, vivait, il y a quelque vingt ans, un général en retraite, qui malheureusement avait conservé tous les préjugés que tant d'officiers nourrissent contre la religion et ses ministres. Pour lui, une robe noire était une espèce d'épouvantail dont la vue lui aurait fait presque rebrousser le chemin. Il eût tremblé qu'on le vit en compagnie d'un prêtre, et n'eût point pardonné à un de ses amis un acte de religion.

Notre vieux général avait été nommé maire dans sa commune : son rang, son éducation, sa fortune même le plaçaient forcément à la tête de la municipalité villageoise ; et disons, pour être juste, qu'il s'acquittait de ses fonctions avec zèle. Mais il comprenait le zèle à sa manière, et sous prétexte de redresser des abus, il n'y avait pas de petites tracasseries qu'il ne fit au pauvre cure de la paroisse.

Le curé gémissait et tâchait, par sa douceur, de fléchir cet esprit altier ; mais plus il apportait de soumission, plus il ren-

contrait d'aigreur et de mauvaise volonté. En revanche, la femme du général était un modèle de piété, et, comme son mari ne la contrariait pas et lui laissait, à cet égard, ainsi qu'il le disait lui-même, liberté de manœuvres, elle s'efforçait, de tout son pouvoir, d'atténuer les incartades du tyran.

Les choses en étaient là lorsque survint un événement qui, bien petit en apparence, devait opérer une véritable révolution.

On était au mois de juin, la veille de la Fête Dieu, il y avait eu le matin un orage terrible, et la place du village où devait s'élever le reposoir était couverte d'une boue épaisse qui menaçait d'interdire tout passage à la procession.

Le curé, dont la sollicitude était éveillée, alla trouver ses paroissiens et les pria de vouloir bien balayer cette boue qui faisait son désespoir.

Tous les paysans se mirent à l'œuvre, à la voix de leur pasteur, et le passage devint bientôt praticable, à l'exception toutefois de l'espace de terrain compris dans le périmètre de la demeure du général, que par un balai n'eut le courage de toucher, tant était redoutée la mauvaise humeur du grognard.

—Allons, mes enfants, desat

le curé, vous travaillez pour le bon Dieu, un peu plus, un peu moins, cela n'est pas une affaire. Votez, par exemple, un beau château devant lequel la boue est bien épaisse ; avec un peu de bonne volonté, il n'y paraîtra plus.

— Nenni ! nenni ! monsieur le curé, dit un vieux paysan ; nous connaissons le patron ! Si quelqu'un se permettait de balayer devant chez lui sans sa permission, on verrait beau jeu !

Le bon curé poussa un soupir ; car tous témoignaient que jamais ils n'oseraient commettre une action aussi téméraire.

— Eh bien, dit-il, n'en parlons plus ; je ne veux pas vous exposer à sa mauvaise humeur ; j'avisserai à un autre moyen.

Une heure après, le curé se faisait annoncer au château et était introduit. Le général prit le premier la parole :

— Monsieur le curé, dit-il avec ironie, comme je suppose que c'est à la bourse de ma femme que vous en voulez, et que je suis tout à fait inutile ici, vous me permettez...

— Vous faites un jugement téméraire, général, interrompit le curé ; je bénis madame et sa charité pour les pauvres ; mais, dans le moment, c'est à vous que je désire parler.

— C'est différent, alors ; je vous écouterai... si cela n'est pas trop long.

— Je serai bref, car je n'ai pas de temps à perdre. C'est demain la Fête Dieu ; selon la coutume immémoriale, la procession du Très-Saint Sacrement passe devant votre château pour se rendre au reposoir qui se fait sur la place, au pied de la croix. Je viens vous prier de vouloir bien faire balayer les abords du château, ou si cela vous convient mieux, de permettre qu'on les balaye.

— Monsieur le curé, comme ce que vous appelez la Fête-Dieu ne se trouve pas mentionné dans le décret du 28 septembre 1791, traitant des biens et usages ruraux, je ne ferai point balayer ; et, comme je suis le maître sur ma propriété, je ne permettrai à personne de le faire.

— Mais, mon ami, hursada évidemment la femme du général, tu y mets réellement de la mauvaise volonté ; ce que monsieur le curé te demande est bien peu de chose ; nous avons des domestiques, et je n'ai qu'un ordre à donner.

— Ma chère amie, je te prie de ne pas te mêler de cela ; je défends de balayer la devant de ma porte, parce que cela me convient, que c'est mon droit ; et quiconque se permettra d'enfreindre mes ordres, fera connaissance avec ma cravache, où j'y perdrai mon nom.

— Dieu me préserve, dit le bon curé, d'être dans cette mal-

son une cause de discorde, je me retire. C'est bien votre dernier mot, général ; vous ne voulez pas donner ordre à vos gens de balayer, ni permettre à vos voisins de balayer pour eux ?

—Pas même avec un plumeau, fit le général impatienté.

—Cela me suffit.

Et le curé s'inclina et sortit.

—Pierre ! François ! Nicolas ! ... cria tout à coup le général, avancez à l'ordre.

Les trois domestiques désignés s'empressèrent d'accourir, et se tinrent immobiles devant leur maître.

—Vous savez que j'ai encore le poignet solide ?

—Oui, général, firent à voix basse les trois laquais.

—Eh bien, si l'un de vous s'avise de balayer le devant de ma maison, de quelque part que lui en vienne l'ordre, je lui promets de lui frotter les épaules de manière qu'il s'en souvienne longtemps. Vous m'avez compris ?

—Oui, général.

—En ce cas, vous pouvez vous retirer.

Et les trois robustes valets retournèrent en silence à leurs occupations.

Ordinairement, les gens qui ne sont pas méchants par caractère, mais seulement par système ou esprit de parti, ressentent, après avoir accompli leur méchanceté, un certain méconten-

tement d'eux-mêmes qui sa trahit toujours par une grande mauvaise humeur. C'est ce qui arriva au général ; il fut inabordable toute la soirée.

Comme tout était réglé dans le château sur les actions du maître, à peine était il nuit que le vaste édifice rentra dans le silence ; tout le monde parut dormir du sommeil des justes.

Cependant il n'en était rien, du moins quant au général ; il avait ce qu'on appelle une nuit agitée ; il se retournait sans cesse dans son lit, et, s'il s'endormait parfois, il se réveillait en sursaut et recommençait le même manège, tout en grommelant entre ses dents contre son insomnie.

Il en était déjà à sa dixième évolution sur lui-même, lorsque tout à coup, entre minuit et une heure, il lui semble entendre un bruit étrange...

—C'est singulier ! se dit-il en lui-même.

Il se dresse sur son séant... Le bruit continue.

Que diantre signifie ce bruit ? ...Assurément il y a quelqu'un qui balaye !...Mille bombes ! nous allons avoir beau jeu ! C'est sans doute un de mes gredins de domestiques ou quelque paysan payé par le curé... Ah ! Ah ! monsieur l'abbé, vous vous permettez des ruses de guerre ! bien ! bien ! nous allons déloger l'ennemi par une charge à fond de train !

Tout en faisant ce petit monologue, le général avait endossé ses habits, et, la cravache à la main, descendait doucement dans la cour et arrivait à pas de loup à la porte de la rue.

Pendant ce temps-là, le pauvre balai (car c'était bien cet ustensile domestique qui avait troublé le repos du général), le pauvre balai allait son train. Mais le général, ouvrant brusquement la porte, s'élança, la cravache levée, sur le téméraire qui osait ainsi braver ses ordres.

—Comment ! c'est donc toi qui...

Mais il s'arrête, sa cravache lui tombe des mains, il balbutie :

—Quoi ! c'est vous monsieur le curé, à cette heure de la nuit balayant devant ma porte ?

—Moi-même, général. Vous aviez menacé d'un terrible châtement celui qui se permettrait d'accomplir cette œuvre de piété il était juste que j'en supportasse les conséquences. Mais ne vous gênez pas, général, ramassez votre cravache et frappez... Je serai bien heureux de recevoir, pour mon Sauveur, la millième partie des coups et des outrages qu'il a endurés pour moi.

—Ah ! fit le général. C'est comme cela que vous le prenez ! ...Eh bien, nous allons voir autre chose !

Et, s'élançant dans la cour :

—Pierre ! François ! Nicolas ! crie-t-il de cette voix qui avait

autrefois dominé le bruit du canon, réveillez-vous, paresseux ! arrivez, apportez-moi un balai, le premier venu.

Les trois domestiques se lèvent et accourent ; ils pensent que le feu est au château et se pressent effarés les uns contre les autres...

—Eh bien !... ce balai ? dit le général.

—Un balai ! articula le pauvre Pierre tout ébahi.

—Oui, misérable ! un balai ; je te demande un balai depuis un quart d'heure.

Pierre, sans comprendre un mot de ce qui se passe, court chercher l'instrument tant désiré ; le général lui arrache des mains et se met à balayer avec une sorte de rage.

—Mais général, dit le bon curé attendri, prenez donc garde de vous faire mal, vous n'êtes pas habitué.....

—Non, laissez-moi ; allez de votre côté, moi j'irai du mien. Nous verrons qui l'emportera ; c'est un duel au balai.

Mais, au bout de dix minutes, le brave général suait à grosses gouttes et soufflait comme un cheval de course...

—Tiens, dit-il à Pierre en lui donnant son balai, empoigne cela et achève la besogne en te faisant aider par ces deux fé-néants qui ne savent pas encore s'ils sont bien éveillés... Quant à vous, monsieur le curé, faites-

moi le plaisir d'aller vous coucher, je vais en faire autant ; demain il fera jour, et s'il plait à Dieu j'espère vous prouver que vous avez prêché ce soir votre plus beau sermon.

Le lendemain, dès la pointe du jour, le château était en mouvement ; le général, au milieu de son jardin, tenant à la main un énorme sécateur, commandait la manœuvre :

—Allons, disait-il à ses domestiques qui avaient à peine eu le temps de faire un somme, dépêchons nous ! nous n'avons pas de temps à perdre, voilà déjà l'*Angelus* !...

Et les trois grands laquais, montés sur des échelles abattaient sans pitié les plus belles branches des acacias, des marronniers et des sycomores ; quelques-uns même coupaient des arbres entiers ! Quand au général, il s'était réservé la besogne la plus facile, mais on peut dire qu'il remplaçait la qualité par la quantité ; jamais pendant ses plus rudes campagnes, il n'avait fait un tel massacre : le sol était littéralement jonché de fleurs. Enfin il se croisa les bras et contempla son ouvrage.

— Cette fois-ci, se dit-il, si monsieur le curé n'est pas content, il sera difficile !... Allons ! il s'agit maintenant de déménager tout cela. François et Nicolas se chargent du feuillage. Quant à toi, Pierre, tu vas m'aider à transporter les fleurs.

Les ordres du général furent si bien exécutés, qu'au bout de quelques instants tous ces débris multicolores furent entassés devant la grande porte du château, et le plus beau reposoir qu'on eût vu de mémoire d'homme s'éleva majestueusement aux premiers rayons du soleil.

L'excellente femme du général avait vu de sa fenêtre tout ce qui se passait dans le jardin ; elle ne pouvait en croire ses yeux. Mais quel fut son étonnement lorsqu'au déjeuner le général lui annonça qu'il l'accompagnerait à la messe et qu'il comptait suivre la procession ! Elle n'osait croire à tant de bonheur et se demandait si elle était bien éveillée !

Tout se passa cependant ainsi que le général l'avait dit ; il assista à la messe et suivit la procession.

A quelques jours de là, le curé dinait au château ; la femme du général, poursuivie par la curiosité, lui dit en riant :

— Ah ! ça ! monsieur le curé, vous faites donc des miracles ?

— Moi, madame... mais je ne le pense pas.

— Alors, dites-moi de quel moyen vous vous êtes servi pour convertir mon mari ?...

— Oh ! mon Dieu ! Madame, d'un moyen bien simple... Je me suis servi d'un balai.

Alors le brave général raconta à sa femme, en riant de tout son cœur, ce qui s'était passé entre lui et monsieur le curé, la veille de la Fête-Dieu, au milieu de la nuit.

# CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

- Bouffier** (R. P.) S. J.—Amour et réparation, le premier vendredi du mois. 1 volume in-18..... \$0.45
- De l'amour et du cœur de N. S. Jésus-Christ, élévations. 1 volume in-18..... \$0.40
- Du sacrifice virginal et derniers souvenirs. 1 volume in-18..... \$0.40
- Ma retraite, méditations et lectures. 1 volume in-18.... \$0.50
- Nouveau mois de Mars. Saint-Joseph. 1 volume in-18... \$0.50
- Bougaud** (Mgr).—Discours. 1 volume in-12..... \$1.00
- Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de la dévotion au cœur de Jésus, pour faire suite à l'histoire de Sainte-Chantal, septième édition. 1 volume in-12..... \$1.00
- Histoire de Sainte Chantal et des origines de la Visitation. 2 forts volumes in-12..... \$2.00
- Histoire de Sainte Monique. 1 volume in-12..... \$1.00
- Histoire de Saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la charité. 2 vols in-12.... \$1.75
- Jésus-Christ. 1 volume in-18..... \$1.00
- La douleur. 1 volume in-18..... \$1.00
- Le Christianisme et les temps présent. 5 volumes in-12... \$5.00  
Tome I. La religion et l'irréligion. — Tome II. Jésus-Christ.—Tome III. Les dogmes du Credo. — Tome IV. L'Eglise.—Tome V. La vie chrétienne.
- Bouhours** (R. P.) S. J.—Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes. 1 volume in-8..... \$0.50
- Vie de Saint-François-Xavier. 1 volume in 8..... \$1.00

- Bouillierie** (Mgr de la).—Études sur le symbolisme de la nature, interprété d'après l'Écriture sainte et les Pères. 2 volumes in-12..... \$1.75
- Le cantique des cantiques. 1 volume in-12..... \$0.75
- L'homme, sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de St Thomas d'Aquin. 1 vol. in-8.. \$1.50
- Méditations sur l'Eucharistie, 55e édition, augmentée de *Quatre nouvelles Méditations* de l'office du Saint Sacrement, de prières pour la Messe et la Communion, tirées de Fénelon, etc. In-18..... \$0.38
- Sujets de méditations, pour l'adoration perpétuelle Gros in-8..... \$0.63
- Bouisset** (M. L.).—Petit manuel de prières à la sainte face de Jésus ou exercices de glorification à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivi d'un chemin de croix pour honorer les douleurs et les humiliations de la face adorable du Sauveur. In-32..... \$0.15
- Bouix** (R. P.).—Institutiones Juris Canonici, in varios tractatus divisæ.
- |  |  |
|--|--|
| Tractatus de principiis juris canonici. In-8.....\$ .75  | monialium, militum et xenochiorum capellani. In-8.....\$1.75 |
| Tractatus de capitulis. In-8 .....\$1.75   | Tractatus de jure liturgico. In-8..\$1.75                    |
| Tractatus de episcopo, ubi et de synodo diocesana. 2 vol. in-8...\$3.50                            | Tractatus de jure regularium. 2 vol. in-8.....\$3.50         |
| Tractatus de judiciis ecclesiasticis, ubi et de vicario generali episcopi. 2 vol. in-5 .....\$3.50 | Tractatus de concilio provinciali. In-8 .....\$1.75          |
| Tractatus de parcho, ubi et de vicariis parochialibus necnon                                       | Tractatus de Curia Romana. In-8..\$1.75                      |
|  | Tractatus de Papa. 3 vol. in-8.....\$5.25                    |
- Le Purgatoire, traité du père Munford, de la Compagnie de Jésus, et traité de sainte Catherine de Gênes, avec un aperçu sur l'institut des religieuses auxiliaires des âmes du purgatoire. In-12..... \$0.63
- Lettres de Sainte-Thérèse, traduites suivant l'ordre chronologique, édition enrichie de lettres inédites, de notes et de biographies. 3 volumes in-12..... \$3.00
- Méditations pour tous les jours de l'année. 4 vol. in-12... \$2.50
- Œuvres de Sainte-Thérèse, traduites sur les manuscrits originaux. 3 volumes in-12..... \$3.00

- Une héroïne de la charité, au dix-neuvième siècle..... \$0.75
- Vie de Sainte-Thérèse, écrite par elle-même, 13e édition.  
1 volume in-12..... \$1.00
- Bouix.**—*Voir Lessius.*
- Boullan** (M. l'abbé J. A.) a traduit.—Vie divine de la Sainte Vierge Marie, ou abrégé de la Cité mystique d'après Marie de Jésus d'Agréda. 1 vol. in-12, relié..... \$0.75
- Bounes** (l'abbé A.)—Mois du Sacré cœur. 1 volume in-12, \$0.38
- Bourassé** (l'abbé).—Vie de la très Ste-Vierge.....  
1 volume in-12,..... \$0.25
- Bourassé et Janvier** (M M.) chanoines de Tours—Le Nouveau Testament de Jésus-Christ, traduction. 1 fort volume in 18, reliure basane \$1.25 ; chagrin noir tr. rouge..... \$1.75
- Bourdalone.**—Oeuvres complètes, 6 volumes in-8,..... \$5.00
- Oeuvres complètes, publiés par des prêtres de l'Immaculée Conception de Saint Dizier. 4 volumes in-4..... \$5.00
- Choix de sermons. 1 vol. in-12..... \$0.57
- Bourdon** (Mme).—Chrétiennes de nos jours. Notice édifiantes offertes aux jeunes filles. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Journée chrétienne de la jeune fille, méditations pour tous les jours de l'année à l'usage des jeunes personnes. 1 vol. in-18..... \$0.63
- Bourdnas** (l'abbé).—Nouveau manuel de chants liturgiques. 1 vol. in-13, cartonné..... 60 cts, la doz. \$6.00
- Bourgeau** (l'abbé Th.).—Délices de la sainte Table. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Jésus-Christ connu et aimé. 1 vol, in-18..... \$0.50
- La perfection chrétienne dans le monde. 1 vol. in-12..... \$1.25
- Bourgeois** (M. l'abbé).—La théologie mise à la portée des gens du monde. 2 vol. in-12..... \$0.40
- Bourgoing** (R. P. François), troisième supérieur général de l'Oratoire.—Méditations sur les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre Seigneur, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre et communiquées à ses saints. 3 volumes in-18,..... \$2.63

- Bournaud (F.)**—Le clergé pendant la Commune. 1 volume, in-8 illustré, ..... \$0.88  
 —Le clergé pendant la guerre. 1 volume in-8 illustré..... \$0.88
- Bourquard (M. l'abbé)**.—La Bible illustrée ou récits de l'ancien et du nouveau testament à l'usage de la jeunesse. 1 vol. in-12, cartonné..... \$0.40
- Boutaud (M.)**.—Les conseils de la Sagesse ou recueil des maximes de Salomon. 1 vol. in-12..... \$0.40
- Bovier-Lapierre (M. G.)**.—Histoire de la vie de Jésus Christ. 1 vol. in-12..... \$0.88
- Boylesve (R. P. Marin de) S. J.**.—Une pensée par jour, sujets de méditations tirées de l'évangile du dimanche. 1 vol. in-18..... \$0.25
- Branchereau (M. L.) P. S. S. supérieur du grand séminaire d'Orléans**.—Méditations à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres. 4 forts vol. in-12..... \$3.00  
 reliés..... \$4.00  
 —M. Hamon, curé de Sulpice. 2e édition. 1 vol. in-12..... \$0.88  
 —Politesse et convenances ecclésiastiques. 1 vol. in-12..... \$0.88
- Brandi (S. J.)**.—La politique de Léon XIII, traduit par M. Vitter. 1 vol. in-12..... \$0.38
- Brandt (M. l'abbé de)**.—Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, selon la méthode de Saint-Ignace sur la vie et les mystères de N.-S. Jésus-Christ, à l'usage des religieuses vouées à l'enseignement. 5 vol. in-12.... \$2.50  
 reliés..... \$3.75
- Braun (R. P. Ant.) S. J.**.—Une fleur du Carmel. La première carmélite canadienne Marie-Lucie-Hermine Frémont, en religion sœur Thérèse de Jésus. In 8..... \$1.00
- Brettes**.—Nos maîtres. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Bréviaire du Sacré - Cœur de Jésus**.—Offices pour chaque jour de la semaine, extraits des œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie. 1 vol. in-32, reliure toile, tranche rouge..... \$0.40
- Briault (M. l'abbé Lud.)**.—Le mariage chrétien, allocutions et discours de mariage. 2 vol. in-12..... \$1.13  
 —Manuel de juridiction ecclésiastique au for extérieur et spécialement au for contentieux avec appendice sur les règles du Droit. In-8..... \$1.25  
 —Principes du droit ecclésiastique, exposé simple et méthodique. In 8..... \$0.50  
 —Traité pratique des empêchements et des dispenses de mariage. In-8..... \$1.25